

Vendredi 11 décembre 1964,
à 10 h 30



NEW YORK

DIX-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour provisoire:

Discussion générale (suite)

	<i>Pages</i>
<i>Discours de M. Huot Sambath (Cambodge)</i>	1
<i>Discours de M. Guevara (Cuba)</i>	8
<i>Discours de M. Botsio (Ghana)</i>	15
<i>Discours de M. Hasluck (Australie)</i>	18

Président: M. Alex QUAISON-SACKY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Discussion générale (suite)

1. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis, au nom du Cambodge, de vous présenter nos très sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, dont les travaux, nous le souhaitons, seront couronnés de succès.
2. La délégation cambodgienne estime que la présente session de l'Assemblée générale revêt une importance exceptionnelle, car elle a la conviction que de nos travaux et de nos décisions peut dépendre, à plus ou moins brève échéance, l'instauration d'une paix durable ou une guerre aux conséquences incalculables pour l'avenir de l'humanité. A cet égard, je crois que la majorité des représentants partagent nos angoisses, malgré un optimisme voulu qui ne saurait masquer des événements graves et une évolution très inquiétante de la situation en de nombreux points du globe.
3. Nous devons reconnaître avec tristesse que les conflits d'intérêts, la volonté de domination, le mépris des droits des peuples, l'orgueil de maintenir un illusoire prestige, ont compliqué à l'extrême des problèmes internationaux qui exigent des solutions réalistes et urgentes. Pour nous, comme pour bien d'autres pays, les espoirs en un monde plus fraternel se transforment chaque année en de nouvelles déceptions et en de nouvelles craintes. Et il en sera ainsi tant que la Charte des Nations Unies sera ouvertement violée ou ignorée par certains pays, parmi lesquels plusieurs en sont les inspirateurs et les promoteurs.
4. Le Cambodge n'occupe qu'une place infime dans le monde actuel. Son importance démographique, ses ressources naturelles, sa puissance militaire et économique, sont trop réduites pour que sa voix soit de celles qui influent sur les décisions des quelques puissances que l'on suit aveuglément ou que l'on subit.

Il n'a de plus ni le droit ni le désir de s'ériger en moraliste ou en censeur de qui que ce soit. Toutefois, il est de mon devoir d'exprimer clairement le point de vue d'un peuple qui a 2 000 ans d'histoire, qui créa une des grandes civilisations de l'Asie et est profondément imprégné de la doctrine de tolérance et de paix que lui apporta le bouddhisme.

5. En toute humilité, je me permettrai donc aujourd'hui de faire appel à tous les représentants, qu'ils soient bouddhistes, chrétiens, musulmans ou incroyants, qu'ils soient Asiatiques, Européens, Africains ou Américains, qu'ils soient communistes, anti-communistes ou neutralistes, en leur demandant de mettre fin à des querelles, à des préjugés, à des injustices qui sont les bases mêmes de toutes nos difficultés. Nous avons à sauver notre planète du chaos, de la destruction de ce qu'au prix de tant d'efforts et de patience nos ancêtres ont acquis en plusieurs milliers d'années. Mais cela implique que notre organisation impose à ses Membres le plus strict respect d'une charte solennellement acceptée par tous et trop souvent oubliée.

6. Pour sa part, le Cambodge se contentera en cette dix-neuvième session de soulever ou d'évoquer quelques-uns des problèmes brûlants qui se posent aux Nations Unies, soit parce que nous les connaissons particulièrement bien, soit parce qu'ils nous concernent directement ou indirectement.

7. Depuis de nombreuses années, à cette même tribune, les représentants du Cambodge ont attiré l'attention des Nations Unies sur une question qui met en cause les principes mêmes sur lesquels fut fondée notre organisation. Il s'agit du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et au sein de toutes les grandes organisations internationales.

8. Notre éminent Secrétaire général, U Thant, rappelait il y a quelques semaines que l'un des buts des Nations Unies était de tendre à l'universalité. Mais comment peut-on parler d'universalité lorsque les représentants légitimes de 700 millions de Chinois, soit le cinquième de l'humanité, sont frappés d'ostracisme sans la moindre justification?

9. La fiction qui consiste à accorder au pseudo-gouvernement de Taïpeh le droit de parler au nom du peuple chinois était insoutenable dès la proclamation de la République populaire de Chine, c'est-à-dire en 1949. En fait, depuis 15 ans, en cette assemblée, au Conseil de sécurité, dans les grandes organisations internationales, les représentants de Taïwan occupent le siège de la Chine sans le moindre titre. La vérité nous oblige d'ailleurs à dire que l'attitude de toutes les délégations, sans aucune exception, à l'égard de ces représentants de Taïpeh en est une

parfaite confirmation. Il n'est pas un seul pays au monde qui ne reconnaisse aujourd'hui que l'existence de la République populaire de Chine est une réalité et que l'inexistence de la prétendue République de Chine, protectorat américain, en est une autre.

10. Nul n'ignore que le refus opposé par certaines puissances au rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits à l'Organisation des Nations Unies s'inspire de considérations politiques totalement contraires à l'esprit qui a présidé à la fondation de notre organisation. Il est indiscutable que le peuple chinois avait parfaitement le droit d'adopter le régime politique de son choix sans perdre pour autant ses droits internationaux. Bon nombre de pays ont connu eux aussi des révolutions populaires et n'en ont pas moins conservé leur siège aux Nations Unies. C'est bien l'Égypte du roi Farouk et non celle du président Nasser qui fut admise à l'ONU, le Cuba du dictateur Batista et non la République populaire du premier ministre Fidel Castro, le Congo (Brazzaville) de l'abbé Youlou et non celui du président Massamba-Debat, et ainsi de suite. Pourquoi, dans ces conditions, appliquer une mesure discriminatoire et entièrement arbitraire à l'égard de la République populaire de Chine?

11. Nous avons entendu, et entendrons sans doute encore, les représentants des États-Unis et ceux des pays qui les suivent affirmer que la République populaire de Chine n'a jamais donné de garanties suffisantes de sa volonté de paix pour être digne de siéger parmi nous. De telles affirmations sont gratuites et en contradiction flagrante avec les déclarations et les actes du Gouvernement chinois. En effet, les dirigeants de la République populaire de Chine ont toujours exprimé sans la moindre ambiguïté leur position en faveur de solutions politiques aux litiges qui peuvent surgir entre États indépendants. Ce pacifisme de la Chine est d'ailleurs confirmé par son respect rigoureux des Accords de Genève de 1954^{1/} et de 1962^{2/}. Ceux qui le nient avec le plus de véhémence sont les pays qui ont violé le plus outrageusement lesdits accords.

12. On prétend en certains milieux occidentaux que la République populaire de Chine pratique une politique agressive. Nous devons rappeler toutefois qu'il n'existe aucune base militaire chinoise en dehors du territoire chinois et aucune flotte de guerre chinoise en dehors des eaux territoriales chinoises. Il serait souhaitable que toutes les puissances siégeant et parlant haut en cette assemblée adoptent une même réserve.

13. On affirme également que toutes les révoltes populaires qui éclatent à travers le monde, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, sont le résultat des interventions chinoises. Or, dans tous les cas, il s'agit de révoltes nationales contre la présence militaire et les ingérences politiques ou économiques de certaines puissances occidentales. Nous en avons des exemples frappants au Viet-Nam du Sud, à Cuba, au Laos, dans la République démocratique du Congo, au Yémen, à Zanzibar. Dans tous ces pays, la Chine

n'est jamais intervenue militairement, alors que l'envoi de corps expéditionnaires américains, au Viet-Nam du Sud ou au Laos par exemple, lui en donnait incontestablement la possibilité et le droit. La prétendue menace chinoise est en fait devenue l'alibi de toutes les entreprises colonialistes ou impérialistes occidentales dont les pays afro-asiatiques et latino-américains font les frais.

14. Il n'est nullement dans nos intentions de nous poser en avocat de la Chine. Le Cambodge n'est point mandaté pour plaider un dossier qui se suffit à lui-même. Mais l'indépendance de jugement que nous vaut notre politique de non-alignement, notre situation de nation asiatique connaissant bien la politique extérieure chinoise, nous font obligation de nous élever contre l'injustice. D'ailleurs, il convient de souligner que si la Chine est attaquée en tant que pays communiste, elle l'est également, et peut-être plus encore, en tant que nouvelle puissance asiatique résistant aux visées impérialistes sur l'ensemble du tiers monde.

15. Voulant prouver coûte que coûte que Pékin veut la guerre, certaines grandes puissances ont proclamé que l'explosion de la première bombe atomique chinoise en était le témoignage. Pourtant, ces mêmes puissances sont dotées depuis longtemps d'un arsenal nucléaire qu'elles ne cessent de perfectionner et d'élargir sans dissimuler leur détermination d'y avoir recours si elles estiment que leurs intérêts sont par trop menacés en quelque lieu que ce soit. Des voix américaines de plus en plus pressantes demandent même qu'une attaque atomique soit lancée contre la Chine, afin de la faire disparaître du club nucléaire dont elle vient de forcer la porte.

16. Le temps n'est plus aux affirmations injustifiées de pure propagande. Il est urgent que le monde prenne conscience du fait qu'aucun des grands problèmes internationaux ne peut être résolu sans la participation de la République populaire de Chine, et qu'il est absurde et dangereux de penser que l'emploi de la force lui interdirait à jamais de jouer son rôle de grande puissance.

17. Certains pays croient trouver une solution au problème chinois par la création de deux Chines. Mais cette solution est injuste et il est évident qu'aucun pays au monde n'accepterait de renoncer à son unité en échange d'un demi-siège à l'ONU. La Chine est Membre fondateur des Nations Unies et membre de droit, à titre permanent, du Conseil de sécurité et il est impensable qu'elle puisse admettre de voir ses droits légitimes partagés avec un pseudo-gouvernement qui n'est en fait que l'administration rebelle de la province de Taïwan.

18. A cet égard, on ne saurait douter qu'un jour viendra où la province chinoise de Taïwan fera retour à la Mère patrie. Il serait donc logique d'encourager les autorités de Taïpeh à étudier, en dehors de toute ingérence étrangère, avec le Gouvernement central de Pékin les modalités d'un accord qui mettrait fin à une séparation qui n'a que trop duré.

19. Cette année encore de nombreux pays, dont la France, ont eu le réalisme de reconnaître de jure la République populaire de Chine comme représentant authentiquement la totalité du peuple chinois. Il

^{1/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

^{2/} Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole, signés le 23 juillet 1962.

y a quelques mois, les 47 pays représentés à la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés^{3/} demandaient à l'Assemblée générale des Nations Unies "de rétablir", à sa prochaine session, la République populaire de Chine dans ses droits et de reconnaître les représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine aux Nations Unies" [A/5763, sect. IX]. Enfin, les pays les plus étroitement liés aux Etats-Unis admettent que le retour de la Chine à l'Organisation des Nations Unies ne pourra être retardé au-delà de 1965.

20. Il est hors de doute que la Chine pourrait sans dommage s'accommoder de cet inexplicable délai supplémentaire. Mais en serait-il de même pour notre organisation, qui doit résoudre d'urgence des problèmes graves et urgents tels que ceux du désarmement et de la coopération internationale? La délégation cambodgienne ne le pense pas et se permet d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur l'impossibilité de tenir la Chine à l'écart des grandes décisions qui seront prises en exigeant qu'elle souscrive aux obligations d'accords conclus sans sa participation.

21. Quelques pays manifestement inspirés par les Etats-Unis ont soulevé ce qu'ils nomment la question des droits de l'homme au Tibet. De toute évidence, il s'agit d'une manœuvre de propagande visant à déconsidérer la Chine aux yeux des pays déjà convaincus de la nécessité d'admettre la rentrée des représentants chinois à l'Organisation des Nations Unies.

22. Ce que l'on demande à notre assemblée c'est de juger, en l'absence de la Chine, une question intérieure chinoise qui ne relève pas de la compétence des Nations Unies et dont l'examen est même contraire à la Charte. En effet, il est superflu de rappeler que le Tibet, lié à la Chine par des liens de vassalité depuis plus de 1 000 ans, fait partie du territoire chinois depuis le début du XVIIIème siècle. Précisons, en outre, que le traité de 1951^{4/}, accordant au Tibet une autonomie interne au sein de la République populaire de Chine, ne suscita ni opposition ni réserve en quelque pays que ce soit.

23. Il serait souhaitable que l'on précisât plus clairement cette question des droits de l'homme au Tibet. S'agit-il du peuple tibétain, qui émerge du haut Moyen Age et bénéficie aujourd'hui de la liberté, de l'enseignement, des soins médicaux, de la civilisation matérielle moderne, ou de la poignée de féodaux auxquels furent arrachés des privilèges anachroniques et exorbitants, dont le droit de vie et de mort sur leurs esclaves?

24. Pour sa part, la délégation cambodgienne estime qu'il n'existe pas de question tibétaine, mais qu'il y a une question khmère et des questions relatives au Viet-Nam, au Laos, à l'Afrique, à l'Amérique du Nord et à l'Amérique latine, où les droits de l'homme sont honteusement violés et où des peuples sont menacés dans leur existence.

25. Le problème indochinois est incontestablement l'un des plus graves qui se posent au monde d'aujourd'hui car de son évolution au cours des mois à venir dépend la paix et la guerre pour notre pays, pour l'Asie et même pour le monde entier. Il y a quelque temps, une haute personnalité américaine constatait publiquement qu'une troisième guerre mondiale pouvait surgir du conflit intérieur sud-vietnamien. Cela est exact et le Viet-Nam du Sud peut fort bien devenir la cause d'un nouveau conflit planétaire.

26. Directement menacé par ces perspectives, le Cambodge se permettra d'exposer sans passion l'origine de cette dangereuse situation — ou plus exactement de cette impasse — et de suggérer les mesures permettant d'éviter une guerre généralisée dont tous les pays peuvent imaginer les conséquences pour l'avenir de l'humanité. La cause première de la situation au Viet-Nam du Sud est le refus de certaines puissances — à savoir les Etats-Unis et le Viet-Nam du Sud — de se conformer aux Accords de Genève de 1954, qui avaient mis fin à la guerre du Viet-Nam. Ces accords n'étaient peut-être pas parfaits mais ils avaient l'immense mérite d'offrir aux trois Etats indochinois la possibilité d'établir une paix durable et celle de se consacrer pleinement à leur édification nationale.

27. Les Accords de 1954 prévoyaient que le Viet-Nam serait réunifié en 1956 par la voie d'élections générales. Le Gouvernement de Saigon s'y opposa en alléguant de façon assez contradictoire qu'il refusait la division du Viet-Nam imposée par la Conférence de Genève^{5/}.

28. Les Accords de 1954 impliquaient que la France, se dégageant militairement du Viet-Nam du Sud, ne devait pas être remplacée par une autre puissance. Or, les Etats-Unis hâtèrent quelque peu le départ des Français pour apporter au dictateur Ngo Dinh Diem le soutien politique, militaire et économique qu'il sollicitait pour imposer son régime au peuple sud-vietnamien. Telle est l'origine de la seconde guerre de libération du Viet-Nam du Sud.

29. Aujourd'hui, plus de 20 000 militaires américains participent aux opérations — et le plus souvent les dirigent — contre les forces du Front national de libération.

30. Aujourd'hui, environ les quatre cinquièmes du territoire sud-vietnamien sont passés sous le contrôle de l'opposition au régime de Saigon et à la présence américaine, opposition qui, selon les observateurs américains les plus optimistes, rassemble au moins 90 p. 100 de la population. Les forces gouvernementales et américaines régulièrement vaincues sur le plan militaire trouvent une compensation dans l'écrasement sous le napalm et les bombes de tous les villages vietnamiens et, accessoirement, des villages frontaliers cambodgiens. Depuis quelques semaines, il serait même envisagé de porter la guerre au Viet-Nam du Nord, ce qui n'assurerait nullement une victoire au Sud mais provoquerait inmanquablement

^{3/} Conférence réunie au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

^{4/} Accord entre le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et le gouvernement local tibétain, conclu le 23 mai 1951.

^{5/} Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, réunie du 16 juin au 21 juillet 1954.

une réaction en chaîne conduisant à un conflit généralisé.

31. Au Laos, où les interventions américaines et thaïlandaises sont peut-être moins voyantes mais tout aussi réelles, la situation n'est pas meilleure et non moins explosive. En ce malheureux pays, les Accords de Genève de 1954 et de 1962 sont journellement violés et un affrontement armé américano-nord-vietnamien peut à chaque instant avoir les conséquences les plus graves.

32. En ce qui concerne le Cambodge, notre pays a toujours respecté scrupuleusement les Accords de 1954 et s'en est tenu à une politique conséquente de neutralité et d'amitié avec tous les pays sans distinction de régime ou d'idéologie. Cela nous a permis de préserver notre union nationale et notre paix intérieure et de nous consacrer avec fruit au progrès économique et social. Tous les observateurs reconnaissent d'ailleurs que le Cambodge est une "terre de travail et une oasis de paix" qui contraste étonnamment avec les pays voisins qui font les frais d'une guerre civile imposée de l'extérieur.

33. Toutefois, notre politique de paix et de neutralité a toujours provoqué les critiques amères des Américains et des pays qui leur sont inféodés ou qui sont leurs alliés. Depuis ces derniers mois, ces critiques se sont transformées en une hostilité ouverte se traduisant par une participation effective de conseillers et de pilotes américains aux agressions commises par les forces du régime de Saïgon contre le territoire khmer.

34. On doit noter que cette hostilité américaine ne peut s'inspirer de considérations idéologiques, car le Cambodge est une monarchie qui bénéficie d'une stabilité exceptionnelle, grâce à une union populaire sans faille au sein d'un mouvement patriotique totalement indépendant. Rigoureusement neutre et l'ayant prouvé depuis 10 ans, il n'a signé aucun pacte ou traité militaire et n'a jamais accepté ou toléré sur son territoire la présence de bases ou de troupes étrangères. Toute personne de bonne foi doit reconnaître que le Cambodge ne menace personne et n'aspire qu'à vivre en paix à l'intérieur de ses frontières.

35. Or il est avéré que, malgré leurs protestations d'intention, les Etats-Unis et leurs protégés, nos voisins, n'ont jamais admis que le Cambodge ait le droit de préserver sa neutralité et sa complète indépendance. Je tiens à rappeler que les premières actions de ceux qui se voulurent nos ennemis remontent à 1958 et que chaque année à cette même tribune la délégation cambodgienne en a informé l'Assemblée générale.

36. Nous eûmes à faire face d'abord à une action politique subversive visant à détourner le Cambodge de sa neutralité. Puis, devant un insuccès total, à un complot échafaudé par les services spéciaux américains, sud-vietnamiens et thaïlandais pour provoquer la sécession de notre province de Siem Réap.

37. Enfin, après l'échec de ce complot, on en vint aux agressions directes contre le territoire khmer et à la création, au Viet-Nam du Sud, d'un mouvement de traîtres achetés à prix d'or et se qualifiant de "Khmers libres".

38. Nous avons subi plus de 300 attaques ou violations terrestres et aériennes des forces américano-sud-vietnamiennes. Les paysans de nos villages frontaliers ont été massacrés, leurs maisons incendiées, leurs récoltes saccagées, leurs troupeaux abattus. En juillet dernier, une opération aérienne de guerre chimique fut lancée contre notre province la plus septentrionale. Sans la moindre justification, nos voisins et leurs protecteurs frappent aveuglément avec le seul souci de semer la terreur.

39. A nos protestations, le Gouvernement de Saïgon répondit par la présentation d'une revendication officielle de nos îles côtières, revendication brutale et totalement injustifiable. Dans le même temps, les milieux officiels américains et sud-vietnamiens n'hésitèrent pas à mettre en doute la réalité de la frontière khméro-vietnamienne qui est proclamée, dans toutes les déclarations et dans toute la presse, floue et mal déterminée.

40. En août 1962, le gouvernement royal demanda une convocation d'urgence de la Conférence de Genève de 1954, seule habilitée à donner au Cambodge une garantie internationale de sa neutralité et de son intégrité territoriale. Cette requête légitime s'est heurtée jusqu'à ce jour à l'opposition catégorique des Etats-Unis et du Viet-Nam du Sud et aux manœuvres dilatoires du Royaume-Uni, coprésident de ladite Conférence. Cela montre clairement que le Gouvernement américain et celui de Saïgon entendent avoir les mains libres dans toutes leurs actions contre le Cambodge.

41. En fait, les attaques de plus en plus violentes se sont succédé contre le territoire khmer au cours des derniers mois. En octobre dernier, un de nos paisibles villages frontaliers fut soumis au sauvage bombardement de l'aviation américano-sud-vietnamienne occasionnant des morts et des blessés parmi la population civile. Cette dernière agression porta à son comble l'exaspération populaire et conduisit le gouvernement royal à préciser que toute nouvelle agression entraînerait irrémédiablement une rupture diplomatique avec les Etats-Unis et des représailles contre les agresseurs, quelles qu'en puissent être les conséquences.

42. D'autre part, compte tenu du refus opposé à notre demande de garanties internationales, nous avons décidé, sans plus attendre, de négocier avec le Front national de libération du Viet-Nam du Sud et la République démocratique du Viet-Nam un accord écrit comportant une reconnaissance formelle des frontières khméro-vietnamiennes actuelles et de la souveraineté khmère sur les îles côtières revendiquées injustement par les autorités de Saïgon. En prenant cette décision, le gouvernement royal souligne que la situation actuelle au Viet-Nam du Sud montre que le Front national de libération jouit du soutien de plus de 90 p. 100 de la population sud-vietnamienne et administre effectivement les quatre cinquièmes du territoire.

43. Toutefois, et pour en terminer avec la question indochinoise si souvent mal comprise, je me permettrai de souligner à nouveau qu'elle ne saurait être résolue dans son ensemble que par les pays intéressés eux-mêmes, avec la garantie des puissances de Genève, c'est-à-dire les Etats-Unis, la France

l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la République populaire de Chine. La Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés devait d'ailleurs reconnaître le bien-fondé de cette conviction en demandant aux puissances ayant participé aux Conférences de Genève de 1954 et de 1962:

"1) De s'abstenir de toute action qui serait de nature à aggraver la situation déjà tendue dans la péninsule;

"2) De mettre fin à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays de cette région;

"3) De convoquer d'urgence une nouvelle conférence de Genève sur l'Indochine en vue de rechercher une solution politique satisfaisante pour le règlement pacifique des problèmes qui se posent dans cette partie du monde et qui consistent:

"a) A assurer l'application stricte des Accords de 1962 sur le Laos;

"b) A faire reconnaître et garantir la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge;

"c) A assurer l'application stricte des Accords de Genève de 1954 sur le Viet-Nam et à trouver une solution politique à la question, conformément aux aspirations légitimes du peuple vietnamien à la liberté, à la paix et à l'indépendance." [A/5763, Sect. V.]

44. Effectivement, la seule solution au problème d'ensemble de l'Indochine est politique, ainsi que les plus avertis des Américains eux-mêmes le reconnaissent. Cette solution réside incontestablement dans une neutralisation garantie du Cambodge, du Laos et Viet-Nam du Sud, neutralisation qui n'affectera aucunement le rapport des forces mondiales. En ce qui concerne le régime intérieur et les institutions du Viet-Nam du Sud et du Laos, on devra convenir qu'à l'exemple du peuple khmer les peuples sud-vietnamien et laotien ont parfaitement le droit de les choisir comme ils l'entendent sans ingérence étrangère.

45. Nous avons pu constater au cours de l'année écoulée que des pays peu au fait du problème indochinois pensaient parfois que les Nations Unies pouvaient apporter un concours efficace au retour de la paix en cette région du monde. L'origine de cette attitude favorable à une intervention politique et surtout militaire de notre organisation dans le Sud-Est asiatique est incontestablement américaine. Les Etats-Unis ont cherché, et cherchent sans doute encore, à entraîner les "casques bleus" dans leur désastreuse équipée sud-vietnamienne.

46. A l'appui de cette affirmation, je me permettrai d'exposer aussi brièvement que possible une tentative américaine pour faire intervenir les Nations Unies dans le problème khméro-sud-vietnamien.

47. Au lendemain de l'attaque du village cambodgien de Taey par les forces américano-sud-vietnamiennes, le 7 mai 1964, nous avons déposé au Conseil de sécurité une plainte contre les Gouvernements des Etats-Unis et de Saigon, conjointement responsables de l'agres-

sion^{6/}. Dans une résolution votée le 4 juin^{7/}, le Conseil de sécurité demandait "qu'une compensation juste et équitable soit offerte au Gouvernement royal du Cambodge" [par. 2] pour la perte des vies et les destructions résultant des agressions américano-sud-vietnamiennes, invitait "les responsables à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'éviter toute nouvelle violation de la frontière du Cambodge" [par. 3], et demandait "à tous les Etats et autorités et en particulier aux membres de la Conférence de Genève de reconnaître et de respecter la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge" [par. 4].

48. Or, ces trois points ne furent ni appliqués ni respectés. Mais une mission d'enquête se rendit au Cambodge et au Viet-Nam du Sud puis déposa un rapport^{8/} qui indique qu'en fait les enquêteurs se sont consacrés presque exclusivement à l'étude du différend khméro-sud-vietnamien, pour laquelle ils n'étaient aucunement mandatés. Parallèlement, le Gouvernement américain et le régime de Saigon précisèrent leur intention d'obtenir qu'une force de police internationale soit engagée de part et d'autre de la frontière, c'est-à-dire impliquée aussi dans la guerre du Viet-Nam du Sud.

49. Le Gouvernement khmer demanda alors le classement de la plainte, que le Conseil de sécurité refusait, en fait, d'examiner.

50. La délégation cambodgienne tient à préciser à cette occasion que nous avons toujours demandé avec insistance un contrôle serré de nos frontières et de notre territoire, y compris nos ports, ce afin que justice soit faite des accusations américaines et sud-vietnamiennes de complicité avec le Front national de libération dans sa lutte contre le Gouvernement de Saigon et ses protecteurs. Quel pays au monde accepterait une telle aliénation de sa souveraineté rien que pour prouver sa bonne foi? Mais le seul organisme compétent pour un tel contrôle ne saurait être que la Commission internationale de surveillance et de contrôle créée par les Accords de Genève de 1954 et qui comprend l'Inde, le Canada et la Pologne.

51. Toutefois, les Etats-Unis et leurs protégés, qui ne sauraient ignorer l'inanité de leurs accusations, se sont toujours opposés à ce contrôle, faisant montre ainsi d'une mauvaise foi manifeste. Qu'ils cessent donc leurs accusations calomnieuses.

52. Le Cambodge renouvelle aujourd'hui son opposition à toute intervention des Nations Unies dans le problème indochinois et s'en tient à sa demande de convocation de la Conférence de Genève de 1954 et à la remise en vigueur des accords signés. Malgré tout leur prestige et leur autorité morale, les Nations Unies ne peuvent envisager, en effet, de résoudre un problème qui concerne une région du monde où plusieurs pays sont maintenus en dehors de l'Organisation. D'ailleurs, les interventions des Nations Unies dans des problèmes moins complexes que le nôtre ont souvent donné des résultats décevants et

^{6/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5697.

^{7/} Ibid., document S/5741.

^{8/} Ibid., document S/5832.

contraires à ceux espérés. Nous ne citerons que le cas de la République démocratique du Congo, où la situation est infiniment plus grave aujourd'hui qu'avant les opérations entreprises en 1960 par les Nations Unies.

53. En ce qui concerne la situation de la République démocratique du Congo, nous pensons que les ingérences étrangères dans ses affaires intérieures et l'utilisation des mercenaires étrangers dans l'armée congolaise ont créé une situation dangereuse qui menace la paix et la sécurité en Afrique. Vivement préoccupé par la dernière intervention militaire belge et américaine à Stanleyville, le Cambodge souhaite que cesse la mainmise impérialiste sur le Congo et qu'une solution puisse être trouvée par voie de négociations au tragique problème congolais.

54. La délégation cambodgienne partage le point de vue français et soviétique sur les dépenses illégitimes auxquelles les Etats-Unis tentent de faire participer tous les Etats Membres de l'Organisation. Pour sa part, le Cambodge refusera de contribuer au financement des opérations partout où les Nations Unies sont amenées à intervenir pour mettre un terme à des agressions vraies ou supposées. Le gouvernement royal estime que toutes les conséquences — y compris financières — d'un acte d'agression commis contre un pays doivent être supportées par les seuls agresseurs. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a toujours été précisé qu'un contrôle éventuel de nos frontières et de notre territoire par la Commission internationale de surveillance et de contrôle doit être financé par ceux qui se livrent contre nous à une agression et nous accusent, à savoir: les Etats-Unis.

55. Il est enfin deux questions que la délégation cambodgienne se permettra d'évoquer. La première concerne le désarmement, la seconde, la lutte contre le racisme.

56. Le désarmement est à l'ordre du jour depuis la fondation des Nations Unies et pourtant jamais dans l'histoire les grandes puissances ne se sont armées avec autant de frénésie qu'au cours des 15 dernières années. Les engins atomiques ne cessent de croître en nombre et en puissance de destruction, et les armements de type classique se disséminent de plus en plus dans tous les pays du monde.

57. Quelques grandes puissances avaient cru pouvoir s'assurer un monopole nucléaire avec le Traité de Moscou^{2/}. Mais, ainsi que le Cambodge l'a souligné, le problème n'est pas un arrêt partiel des expériences atomiques mais bien l'interdiction complète et la destruction totale, sous contrôle international, des armes nucléaires. Or, ce résultat ne saurait être acquis que par une conférence de tous les pays du monde et non par un accord entre les puissances atomiques du moment. En effet, nous savons que, pratiquement, tout pays industrialisé est ou sera en mesure de fabriquer ses propres bombes atomiques ou à l'hydrogène et d'ignorer un accord pour lequel il n'aurait pas été consulté. C'est pourquoi le Cambodge estime que la proposition chinoise de conférence mondiale au sommet pour éliminer les armes nucléaires est raisonnable et il lui apporte tout son soutien.

^{2/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

58. Toutefois, cet aspect nucléaire du désarmement ne doit pas nous faire oublier celui qui intéresse les armes de type classique, largement suffisantes pour éliminer un petit pays de la carte du monde. A cet égard, nous pensons que la première mesure qui permettrait de créer les conditions favorables à un désarmement total et à l'instauration d'une paix durable est la liquidation de toutes les bases étrangères, qui sont autant de poudrières "judicieusement" réparties pour provoquer une troisième guerre mondiale. Le Sud-Est asiatique, truffé de bases terrestres, navales et aériennes, prétendument "défensives", est un exemple des dangers de la politique militaire absurde et anachronique des grandes puissances occidentales. Aucune personne de bonne foi n'admettra que l'installation de bases en dehors de son territoire national est la manifestation d'une sincère volonté de paix.

59. Pour terminer, je me permettrai d'évoquer le problème du racisme et celui des minorités, qui en dépend étroitement.

60. Aux précédentes sessions de l'Assemblée générale, la délégation cambodgienne a régulièrement attiré l'attention des représentants, sur le sort de la minorité khmère du Viet-Nam du Sud, victime de la politique d'oppression et même de génocide du régime de Saïgon. Il s'agit, je le rappelle, d'environ 700 000 personnes, descendants des premiers occupants du sol, qui se voient appliquer une politique d'exception dont le but final est la liquidation définitive de cette communauté. Cette même politique est d'ailleurs utilisée à l'encontre des minorités Rhadé, Cham, Jarai et autres, qui se sont soulevées récemment contre leurs oppresseurs sans parvenir à faire reconnaître leurs droits.

61. Le Cambodge souhaite que les Nations Unies se penchent sur ce grave problème et engagent tous les gouvernements à respecter les droits des communautés ethniques qui, par un accident de l'histoire, se trouvent à leur entière discrétion. Il nous semble que dans la plupart des cas une solution heureuse à ce problème complexe est la création de provinces, de régions ou de territoires autonomes où le peuple minoritaire peut s'épanouir et progresser sans renoncer à son passé, à ses traditions, à ses coutumes, à sa religion et à sa langue.

62. Certes, parfois, une population minoritaire est disséminée dans un pays et ne peut se rassembler en une communauté homogène peuplant une région déterminée. Mais, dans ce cas, il est inadmissible que se perpétue une ségrégation de droit ou de fait qui est une survivance des temps barbares. A cet égard, le Cambodge accorde toute sa sympathie et son soutien à la lutte légitime des citoyens noirs des Etats-Unis qui, malgré les nobles efforts du regretté président Kennedy, ne peuvent jouir des droits les plus légitimes. Tous les pays afro-asiatiques et latino-américains ressentent intensément l'injustice dont sont encore victimes environ 20 millions de noirs américains souffrant de toutes les formes du racisme. Un pays comme le nôtre est d'autant plus indigné de ce racisme que chez lui des communautés chinoise, vietnamienne, indienne, européenne vivent sur un plan de complète égalité avec le peuple khmer.

63. Enfin, il serait souhaitable que notre assemblée prenne les mesures les plus énergiques pour contraindre le Gouvernement d'Afrique du Sud à mettre fin à son odieuse politique d'apartheid, qui est une honte pour l'humanité et dont tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont, en fait, responsables.

64. Permettez-moi maintenant de répondre aux déclarations aussi malveillantes que calomnieuses, à l'encontre de mon pays, faites devant cette assemblée, mercredi dernier, par le représentant de la Thaïlande. Les faits mentionnés par le représentant de la Thaïlande sont des faits anciens, dont ma délégation a déjà eu l'occasion de faire amplement justice dans le passé. Je ne serais pas revenu là-dessus si le représentant de la Thaïlande n'avait pas essayé à nouveau, cette année, de déformer ces faits en jetant la confusion par des affirmations générales et gratuites.

65. Se référant manifestement au Cambodge, le représentant de la Thaïlande a déclaré notamment:

"Mon pays ... a beaucoup de difficultés à entretenir des relations satisfaisantes avec un de ses voisins, qui rejette toutes relations amicales et qui, par deux fois, pour des motifs non justifiés, a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec nous*" — c'est-à-dire avec la Thaïlande. [1296ème séance, par. 63.]

66. En fait, si le Cambodge a dû rappeler son ambassadeur en 1958, c'est à la suite de mesures d'intimidation prises par la Thaïlande alors que les délégués cambodgiens étaient à Bangkok même pour des négociations. Une manifestation violente fut organisée contre l'ambassade du Cambodge à Bangkok. Les forces armées thaïlandaises prirent position le long de la frontière cambodgienne. En même temps, le Gouvernement thaïlandais dénonça unilatéralement l'accord sur la circulation des frontaliers. Des touristes cambodgiens furent arrêtés, interrogés et refoulés par la police thaïlandaise.

67. Le Ministre des affaires étrangères thaï devrait savoir également que ce sont les accusations et les injures de son gouvernement qui ont motivé la rupture des relations diplomatiques en 1961. Les dirigeants, la presse et la radio de la Thaïlande se livraient à des insultes grossières contre la monarchie khmère, ses dirigeants et la race khmère.

68. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Deux Livres blancs ont été publiés par le Gouvernement cambodgien à ce sujet, qui prouvent bien que ce n'est pas pour des motifs non justifiés que le Cambodge a dû rompre ses relations diplomatiques avec la Thaïlande.

69. M. Thanat Khoman a dit également que des accords mis au point par M. Gussing ont été réduits à néant parce que le Cambodge ne les a pas respectés. Il s'agissait plutôt de propositions du Secrétaire général, auxquelles le Cambodge s'est rallié immédiatement. Nous avons pris également de nous-mêmes des initiatives pour atténuer la tension entre les deux pays. C'est le Cambodge qui a proposé l'échange de prisonniers entre des ressortissants thaïlandais,

arrêtés pour avoir violé notre territoire et s'être livrés aux activités d'espionnage, et les quelques ressortissants cambodgiens enlevés par les Thaïlandais sur notre propre territoire. C'est le Cambodge également qui a proposé l'ouverture d'une conférence des techniciens khmers et thaïlandais pour rechercher des mesures propres à créer les conditions d'une normalisation des relations khméro-thaïlandaises.

70. Les prétendus efforts de la Thaïlande et sa coopération en vue de cet objectif se sont traduits, en fait, par des revendications territoriales. Pour ne citer que le cas de Préah Vihéar, occupé par la force par la Thaïlande, et rendu au Cambodge par un arrêt de la Cour internationale de Justice en 1962^{10/}, le Gouvernement thaïlandais n'a jamais voulu reconnaître officiellement cette décision de la Cour.

71. M. Thanat Khoman a également rejeté sur le Cambodge la responsabilité de la rupture des accords de 1960 sur la trêve de presse, ce qui est contraire aux faits. Je rappellerai à cet égard qu'en octobre 1962, avec le désir d'aider sans restriction au rétablissement de relations normales entre les deux pays, le Cambodge a accepté immédiatement la proposition visant à nommer un représentant du Secrétaire général qui serait chargé d'enquêter sur les difficultés survenues entre le Cambodge et la Thaïlande^{11/}.

72. En ce qui concerne les propositions du Secrétaire général faites l'année dernière pour une reprise des relations entre les deux pays, le Gouvernement royal du Cambodge y a répondu immédiatement et favorablement alors que la Thaïlande, après des mois de silence et plusieurs rappels du Secrétaire général, a finalement fait savoir qu'elle "ne [croyait] pas que le temps [fût] favorable pour la reprise des relations diplomatiques".

73. Depuis bien longtemps, la presse et la radio du Cambodge se sont abstenues de toute critique et de toute allusion à l'égard de la Thaïlande, alors que du côté thaïlandais on ne cessait de se livrer à des attaques calomnieuses contre le Cambodge.

74. Tout récemment encore, le 14 novembre 1964, à la veille de la fin de la mission de M. Gussing, et alors que le Cambodge observait la trêve depuis déjà de longs mois, le Gouvernement thaïlandais, par la voix de son Ministre des affaires étrangères, s'est lancé à nouveau dans une campagne de dénigrement et de propagande tendancieuse contre le Cambodge. Le Gouvernement en a informé, en son temps, M. Gussing, le représentant personnel du Secrétaire général. Ces faits prouvent que c'est bien la Thaïlande qui, après avoir décidé de mettre fin à la mission de conciliation de M. Gussing, a tout fait pour empêcher la réconciliation.

75. En entretenant délibérément la tension dans la région, et en menant une politique agressive à l'égard de son voisin le Cambodge, la Thaïlande crée un état de conflit latent qui sert ses propres intérêts au détriment de la paix et de la sécurité de l'Asie du Sud-Est.

^{10/} Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), Fond, arrêt du 15 juin 1962; C. I. J., Recueil 1962, p. 6

^{11/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-septième année, Suppléments d'octobre, novembre et décembre 1962, document S/5220.

76. Le Cambodge, pays neutre et pacifique, a parfaitement le droit d'entretenir des relations avec tous les pays qui respectent sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Cambodge a toujours affirmé — et je saisis cette occasion pour l'affirmer à nouveau — qu'une reprise des relations normales avec la Thaïlande ne pourra se faire que si cette dernière accepte de reconnaître et de respecter les frontières actuelles entre les deux pays, frontières qui sont d'ailleurs parfaitement établies par les accords internationaux et ont été confirmées en 1962 par un arrêt de la Cour internationale de Justice.

77. La délégation du Cambodge élève une protestation énergique et indignée contre les affirmations gratuites et injustifiées du Ministre des affaires étrangères thaïlandais, qui cherche à tromper l'opinion publique internationale pour cacher les noirs desseins de son gouvernement à l'égard du Cambodge.

78. M. GUEVARA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: La délégation cubaine à cette Assemblée voudrait tout d'abord s'acquitter d'un devoir agréable en saluant l'admission de trois nouvelles nations venues se joindre à celles qui discutent ici des problèmes du monde. Nous saluons en la personne de leur Président et de leur premier ministre les peuples de la Zambie, du Malawi et de Malte, et nous souhaitons que ces pays se joignent d'emblée au groupe des pays non alignés qui luttent contre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme.

79. Nous félicitons également le Président de l'Assemblée, dont l'élection à ces hautes fonctions revêt une importance particulière, car elle constitue une nouvelle étape historique du retentissant triomphe des peuples de l'Afrique soumis, hier encore, au système colonial de l'impérialisme et dont la plupart aujourd'hui, dans l'exercice légitime de leur droit à l'autodétermination, se sont constitués Etats souverains. La dernière heure du colonialisme a sonné et des millions d'habitants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine s'engagent dans une vie nouvelle et veulent exercer sans restrictions leur droit à l'autodétermination et au développement national dans l'indépendance. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, tout le succès possible dans la tâche qui vous a été confiée par les Etats Membres.

80. Cuba vient faire connaître son point de vue sur les questions les plus importantes qui seront débattues; elle le fera pleinement consciente des responsabilités qui incombent à tous ceux qui montent à cette tribune, mais en s'acquittant du devoir inéluctable de parler en toute clarté et en toute franchise.

81. Nous voudrions voir l'Assemblée sortir de sa léthargie et aller de l'avant, voir les Commissions se mettre au travail, sans se laisser arrêter par le premier obstacle. L'impérialisme cherche à faire de cette réunion une vaine joute oratoire, alors qu'il s'agit de résoudre les graves problèmes du monde. Nous devons nous y opposer. Il ne faudrait pas qu'on se souvienne seulement de cette session comme ayant été la dix-neuvième. Nos efforts tendront à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

82. Nous estimons que nous en avons le devoir et l'obligation parce que notre pays est un des points névralgiques du monde, un des lieux où les principes

sur lesquels se fonde le droit des petits pays à la souveraineté sont chaque jour et à chaque instant mis à l'épreuve tout en étant l'un des avant-postes de la liberté, situé à quelques pas seulement de l'impérialisme nord-américain, prouvant par son action et son exemple quotidien que les peuples peuvent se libérer et rester libres dans l'état actuel du monde. Certes, il existe aujourd'hui un camp socialiste toujours plus fort et doté de moyens de riposte plus puissants. Mais il en faut davantage pour survivre: il faut maintenir la cohésion interne, avoir foi dans le destin national et être irrévocablement décidé à lutter jusqu'à la mort pour défendre le pays et la révolution. A Cuba, ces conditions sont réunies.

83. Parmi les graves problèmes que l'Assemblée devra examiner, il en est un qui revêt pour nous une importance particulière et qu'il faut définir sans laisser place au moindre doute, c'est celui de la coexistence pacifique entre des Etats dotés de régimes socio-économiques différents. Le monde fait beaucoup de progrès dans ce domaine; mais l'impérialisme — en particulier l'impérialisme américain — prétend nous faire croire que la coexistence pacifique est à l'usage exclusif des grandes puissances du globe. Nous répétons ici ce que notre Président a dit au Caire, et qui a été repris ensuite dans la déclaration de la Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés: la coexistence pacifique entre les seules grandes puissances ne suffit pas pour assurer la paix du monde. La coexistence pacifique doit régner entre tous les Etats, quels que soient leur étendue, leurs liens historiques et les problèmes qui ont surgi entre eux à un moment donné.

84. A l'heure actuelle, la coexistence pacifique à laquelle nous aspirons n'est pas réalisée dans bien des cas. Le Royaume du Cambodge, pour avoir gardé une attitude neutre et ne pas s'être plié aux machinations de l'impérialisme américain, a été l'objet d'attaques perfides et brutales lancées à partir des bases dont les Yankees disposent au Viet-Nam du Sud. Le Laos, pays divisé, a également été victime d'agressions impérialistes de toute nature. Son peuple a subi des attaques aériennes, les conventions signées à Genève ont été violées et une partie de son territoire risque à chaque instant d'être lâchement attaquée par les forces impérialistes. La République démocratique du Viet-Nam, qui a une expérience de ces agressions qui n'a guère d'égale dans le monde, a eu une fois de plus ses frontières violées et les bombardiers et les avions de chasse ennemis ont attaqué ses installations, tandis que les navires de guerre américains, violant ses eaux territoriales, bombardaient ses installations navales. A l'heure actuelle, la guerre que les bellicistes américains mènent depuis plusieurs années contre le peuple du Viet-Nam du Sud menace de s'étendre ouvertement sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam. L'Union soviétique et la République populaire de Chine ont donné un grave avertissement aux Etats-Unis. Nous nous trouvons devant un cas où non seulement la paix du monde est en danger, mais la vie de millions d'êtres humains est constamment menacée dans cette région d'Asie et à la merci des caprices de l'envahisseur américain.

85. La coexistence pacifique a été mise également à l'épreuve de manière brutale à Chypre du fait des pressions exercées par le Gouvernement turc et l'OTAN, qui ont obligé le peuple et le Gouvernement chypriotes à défendre héroïquement et énergiquement leur souveraineté.

86. Dans toutes ces régions du monde l'impérialisme cherche à imposer sa propre version de la coexistence; or, ce sont les peuples opprimés qui, alliés au camp socialiste, doivent leur montrer quelle est la véritable coexistence et les Nations Unies ont le devoir de les aider.

87. Il convient également de préciser que ce n'est pas seulement dans les rapports entre Etats souverains que la notion de coexistence pacifique doit être bien définie. En tant que marxistes, nous avons toujours soutenu que la coexistence pacifique entre les nations ne saurait comprendre la coexistence entre exploités et exploités, entre oppresseurs et opprimés.

88. De plus, le droit à l'indépendance pleine et entière contre toutes les formes d'oppression coloniale est un principe bien reconnu dans notre organisation. C'est pourquoi nous exprimons notre solidarité à l'égard des peuples, actuellement coloniaux, de la Guinée dite portugaise, de l'Angola et du Mozambique, qui ont été attaqués et assassinés pour avoir réclamé leur liberté; nous sommes disposés à les aider dans la mesure de nos forces, conformément à la déclaration du Caire.

89. Nous exprimons notre solidarité au peuple de Porto Rico et à son grand chef, Pedro Albizu Campos, qui, par un nouvel acte d'hypocrisie, a été libéré à l'âge de 72 ans, paralysé et pratiquement privé de l'usage de la parole, après avoir passé toute sa vie en prison. Albizu Campos est un symbole de l'Amérique encore captive, mais indomptée. Des années et des années d'incarcération, les pressions presque insupportables, les tortures mentales, la solitude, le fait d'être complètement isolé de son peuple et de sa famille, l'insolence du conquérant et de ses laquais dans le pays qui l'a vu naître, rien n'a fait plier sa volonté. Au nom du peuple cubain, nous rendons un hommage d'admiration et de gratitude à un patriote qui fait honneur à notre Amérique.

90. Pendant des années, les Américains ont voulu transformer Porto Rico en un modèle de culture hybride; on y parle l'espagnol avec des inflexions anglaises, un espagnol qui courbe l'échine devant le soldat yankee. Des soldats portoricains ont servi de chair à canon dans les guerres impériales, comme ce fut le cas en Corée, et ils ont même été obligés de tirer contre leurs propres frères, comme lors du massacre perpétré il y a quelques mois par l'armée américaine contre le peuple sans défense du Panama, l'un des crimes les plus récents de l'impérialisme yankee.

91. Cependant, bien que sa volonté et son destin historique aient été brutalement contrecarrés, le peuple portoricain a conservé sa culture, son caractère latin, ses sentiments nationaux, ce qui montre bien l'irréductible vocation d'indépendance ancrée dans le cœur des masses de cette île latino-américaine.

92. Nous devons également préciser que le principe de la coexistence pacifique ne saurait inclure le droit de contrecarrer la volonté des peuples, comme c'est le cas en Guyane britannique où le gouvernement du Premier Ministre Cheddy Jagan a été victime de toutes sortes de pressions et de manœuvres et où l'on a retardé l'octroi de l'indépendance en cherchant les moyens de contrecarrer les vœux de la population et de s'assurer la docilité d'un nouveau gouvernement, mis en place par des manœuvres troubles, pour n'accorder ensuite qu'une liberté émasculée à ce morceau de terre américaine. Quelles que soient les voies que la Guyane devra emprunter pour obtenir la liberté, son peuple pourra compter sur l'appui moral et militant de Cuba. Nous devons rappeler aussi que les îles de la Guadeloupe et de la Martinique luttent depuis un certain temps déjà pour obtenir leur autonomie, sans y parvenir. Cet état de choses ne saurait durer.

93. Une fois de plus, nous élevons la voix pour attirer l'attention du monde sur ce qui se passe en Afrique du Sud; la politique brutale de l'apartheid est appliquée sous les yeux du monde entier. Les peuples d'Afrique sont obligés de tolérer sur ce continent qu'une race soit encore officiellement reconnue supérieure à une autre et que des meurtres soient impunément commis au nom de cette supériorité raciale. Les Nations Unies ne feront-elles donc rien pour mettre fin à cet état de choses?

94. Je voudrais parler tout particulièrement du cas désolant du Congo, unique dans l'histoire du monde moderne, qui montre comment on peut faire fi du droit des peuples avec l'impunité la plus absolue et avec le cynisme le plus insolent. Les énormes richesses du Congo, dont les pays impérialistes veulent rester maîtres, sont la cause directe de cette situation. Dans la déclaration qu'il a faite lors de sa première visite à l'Organisation des Nations Unies, le camarade Fidel Castro disait devant l'Assemblée générale [872ème séance] que tout le problème de la coexistence entre les nations n'était autre que le problème de l'appropriation indue des richesses des autres et il affirmait à ce propos: "qu'elle disparaisse, cette philosophie du pillage, et la philosophie de la guerre disparaîtra en même temps". Or, la philosophie du pillage non seulement n'a pas disparu, mais elle est plus forte que jamais, et ceux-là même qui ont usé du nom des Nations Unies pour assassiner Lumumba assassinent aujourd'hui, au nom de la défense de la race blanche, des milliers de Congolais.

95. Comment pourrions-nous oublier la manière dont ont été trahis les espoirs que Patrice Lumumba fondait sur les Nations Unies? Comment pourrions-nous oublier les manœuvres et les manigances qui ont suivi l'occupation du pays par les troupes des Nations Unies, sous les auspices desquelles les assassins du grand patriote africain ont pu agir impunément? Comment oublier que celui qui a bravé l'autorité des Nations Unies au Congo, non pas précisément pour des raisons patriotiques mais à cause de conflits entre les impérialistes, c'est Moïse Tshombé, qui a provoqué la sécession du Katanga avec l'appui des Belges? Et comment expliquer que, après l'opération des Nations Unies, Tshombé, chassé du Katanga, revienne en maître et seigneur au Congo? Qui pourrait nier que

les impérialistes ont fait jouer à l'Organisation des Nations Unies un rôle lamentable?

96. En bref, on a déployé des moyens spectaculaires pour empêcher la sécession du Katanga et aujourd'hui le Katanga est au pouvoir, les richesses du Congo sont entre les mains des impérialistes... et les frais doivent être payés par les nations honnêtes. Quelles bonnes affaires font les marchands de canons! Voilà pourquoi le Gouvernement cubain appuie l'attitude de l'Union soviétique qui, avec raison, se refuse à payer les frais du crime.

97. Pour compléter ce bilan, il fallait que viennent s'y ajouter les actes qui, tout récemment, ont suscité l'indignation du monde. Quels en sont les auteurs? Des parachutistes belges transportés par des avions américains qui avaient décollé de bases anglaises. Nous nous rappelons que naguère un petit pays d'Europe, travailleur et civilisé, le Royaume de Belgique, était envahi par les hordes hitlériennes; nous songions avec tristesse à ce petit peuple victime de l'impérialisme germanique et toute notre affection allait vers lui. Mais beaucoup d'entre nous ne connaissaient pas le revers de la médaille impérialiste.

98. Ce sont peut-être les fils de patriotes belges qui donnèrent leur vie pour défendre la liberté de leur pays qui ont assassiné lâchement des milliers de Congolais au nom de la race blanche, eux qui avaient souffert sous la botte allemande parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de sang aryen dans les veines.

99. Nos yeux libres s'ouvrent aujourd'hui sur des horizons nouveaux et nous découvrons ce que l'esclavage colonial nous empêchait de voir, que la "civilisation occidentale" cache sous sa façade brillante une meute d'hyènes et de chacals. Ceux qui sont allés exécuter au Congo des "tâches humanitaires" ne méritent pas qu'on les appelle autrement. Une bête fauve qui se repaît des peuples sans défense: voilà ce que l'impérialisme fait de l'homme, voilà ce qu'est le blanc impérialiste. Tous les hommes libres du monde doivent se tenir prêts à venger le crime commis au Congo.

100. Il est possible qu'un grand nombre de ces soldats, transformés en surhommes par la machine impérialiste, pensent de bonne foi qu'ils défendent les droits d'une race supérieure; mais à l'Assemblée, ces peuples dont la peau est brunie par un autre soleil et colorée par des pigments différents forment la majorité et ils se rendent pleinement compte que la différence entre les hommes ne tient pas à la couleur de leur peau, mais à la forme de propriété des moyens de production et aux rapports de production.

101. La délégation cubaine salue les peuples de la Rhodésie du Sud et du Sud-Ouest africain opprimés par des minorités de colons blancs. Elle salue le Bassoutoland, le Betchouanaland et le Souaziland, la Somalie française, le peuple arabe de Palestine, Aden et les protectorats, l'Oman et tous les peuples qui sont aux prises avec l'impérialisme ou le colonialisme et leur réaffirme son appui. Elle souhaite aussi que l'on trouve une juste solution au conflit qui oppose la République sœur d'Indonésie à la Malaisie.

102. Monsieur le Président, une des questions fondamentales soumises à l'Assemblée est celle du désar-

mement général et complet. Non seulement nous sommes en faveur du désarmement général et complet, mais nous proposons la destruction totale des engins thermonucléaires ainsi que la convocation d'une conférence réunissant tous les pays du monde en vue de faire droit à ce désir de tous les peuples. Notre premier ministre a déclaré devant cette assemblée [872^e séance] que les courses aux armements ont toujours abouti à la guerre. Il y a maintenant dans le monde de nouvelles puissances atomiques et les possibilités d'affrontement sont de plus en plus nombreuses.

103. Nous estimons que cette conférence est nécessaire si l'on veut parvenir à la destruction totale des armes thermonucléaires et tout d'abord à l'interdiction totale des essais nucléaires. Il faut également faire comprendre nettement que tous les pays ont le devoir de respecter les frontières actuelles des autres Etats et de s'abstenir de tout acte d'agression même au moyen d'armes classiques.

104. Nous nous joignons à tous les pays du monde qui demandent le désarmement général et complet, la destruction de tout l'arsenal atomique, la cessation définitive de la fabrication de nouveaux engins thermonucléaires et des essais atomiques, quels qu'ils soient; et nous croyons devoir ajouter qu'il faut respecter l'intégrité territoriale des pays et arrêter le poing armé de l'impérialisme, qui n'est pas moins dangereux lorsqu'il ne brandit que des armes classiques. Ceux qui ont assassiné des milliers de citoyens sans défense au Congo n'ont pas utilisé l'arme atomique; ce sont des armes classiques, maniées par l'impérialisme, qui ont causé cette hécatombe.

105. Même si les mesures préconisées ici étaient appliquées, il convient de rappeler que nous ne saurions adhérer à aucun pacte régional de dénucléarisation tant que les Etats-Unis continuent de maintenir des bases agressives sur notre propre territoire, à Porto Rico, au Panama et dans d'autres Etats américains où ils estiment avoir le droit d'installer sans restriction aucune des armes classiques et des armes nucléaires. D'ailleurs, étant donné les dernières résolutions adoptées par l'OEA contre notre pays, qui pourrait être envahi en vertu du Traité de Rio^{12/}, il est indispensable que nous disposions de tous les moyens de défense possibles.

106. Nous pensons que si la conférence en question atteignait tous ces objectifs — ce qui, malheureusement, semble bien improbable — elle serait la conférence la plus importante de toute l'histoire de l'humanité. Il faudrait s'assurer la participation de la République populaire de Chine, qui est indispensable pour la réalisation d'une telle réunion. Mais il serait beaucoup plus simple pour les peuples du monde de reconnaître le fait indéniable que la République populaire de Chine existe et que ses gouvernants sont les seuls représentants du peuple chinois, et de lui donner le siège qui lui revient et qui est actuellement occupé illégalement par la clique qui, avec l'appui

^{12/} Traité interaméricain d'assistance mutuelle et Acte final de la Conférence interaméricaine pour le maintien de la paix et de la sécurité continentales, signé à Rio de Janeiro le 2 septembre 1947.

des Etats-Unis, maintient sous sa coupe la province de Taiwan.

107. Le problème de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies ne saurait être posé comme s'il s'agissait de l'admission d'un nouveau membre. Il s'agit simplement de restituer à la République populaire de Chine ses droits légitimes. Nous devons nous élever énergiquement contre le concept des "deux Chines". La clique de Tchang Kai-chek ne peut pas demeurer à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit, nous le répétons, d'expulser les usurpateurs et d'installer à leur place les représentants légitimes du peuple chinois.

108. Nous nous élevons aussi contre l'insistance du Gouvernement des Etats-Unis à présenter le problème de la représentation légitime de la Chine aux Nations Unies comme une "question importante" dont le règlement nécessiterait la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

109. L'entrée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est, en effet, une question importante pour le monde dans son ensemble, mais non pas pour le mécanisme des Nations Unies, où elle pose une simple question de procédure. On ferait ainsi justice à la Chine et — ce qui serait peut-être plus important encore — on montrerait également que l'Assemblée a des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, une langue pour parler et un jugement sûr pour prendre des décisions.

110. La prolifération des armes atomiques dans les pays de l'OTAN et, en particulier, la possession de ces engins de destruction massive par la République fédérale d'Allemagne éloigneraient encore la possibilité d'arriver à un accord sur le désarmement. Le problème que pose un tel accord est lié au problème de la réunification pacifique de l'Allemagne. Tant qu'une entente bien définie ne sera pas réalisée à ce sujet, il faudra reconnaître l'existence de deux Allemagnes, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Le problème allemand ne saurait être résolu si la République démocratique allemande ne participe pas directement, de plein droit, aux négociations.

111. Nous ne dirons que quelques mots des questions touchant au développement économique et au commerce international qui figurent en grand nombre à l'ordre du jour de l'Assemblée. En cette même année 1964 s'est tenue à Genève la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a traité d'une multitude de questions liées à cet aspect des relations internationales. Les avertissements et les prédictions de notre délégation ont été pleinement confirmés, malheureusement pour les pays économiquement dépendants.

112. Nous voudrions simplement souligner que, en ce qui concerne Cuba, les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas appliqué les recommandations explicites de la Conférence; récemment, le Gouvernement des Etats-Unis a interdit la vente de médicaments à Cuba, abandonnant ainsi définitivement le masque d'humanitarisme avec lequel il avait voulu dissimuler le caractère agressif du blocus pratiqué contre le peuple de Cuba.

113. D'autre part, nous voudrions dire une fois de plus que les séquelles du colonialisme qui entravent le développement des peuples ne se reflètent pas seulement dans les relations politiques: ce qu'on appelle la détérioration des termes de l'échange n'est que le résultat d'un échange inégal entre les pays producteurs de matières premières et les pays industriels, qui dominent les marchés et imposent un système qui repose prétendument sur un échange équitable de valeurs. Tant que les peuples économiquement dépendants ne se libéreront pas des marchés capitalistes, tant qu'ils ne formeront pas un bloc solide avec les pays socialistes pour imposer de nouvelles relations entre les exploitants et les exploités, non seulement il n'y aura pas de développement économique stable, mais, dans certains cas, il y aura un recul et les pays faibles retomberont sous la domination politique des impérialistes et des colonialistes.

114. Il faut dire nettement que dans la région des Antilles on se livre actuellement à des manœuvres et on fait des préparatifs en vue d'attaquer Cuba. Sur les côtes du Nicaragua surtout, au Costa Rica, dans la zone du canal de Panama, dans l'île Vieques près de Porto Rico, en Floride et probablement en d'autres points du territoire des Etats-Unis, et peut-être même au Honduras, des mercenaires cubains et des mercenaires d'autres nationalités sont entraînés à des fins qui ne sont certainement pas très pacifiques.

115. A la suite d'un scandale retentissant, le Gouvernement du Costa Rica a, dit-on, ordonné la liquidation de tous les camps d'entraînement d'exilés cubains dans ce pays. Nul ne sait si cette attitude est sincère ou s'il ne s'agit que d'un prétexte, la véritable raison étant que les mercenaires qui sont dans ces camps sont sur le point de commettre quelque méfait. Nous espérons que l'on prendra nettement conscience de l'existence réelle de ces bases d'agression que nous dénonçons depuis longtemps et que l'on méditera sur la responsabilité internationale d'un gouvernement qui autorise et qui facilite l'entraînement de mercenaires en vue d'attaquer Cuba. Il faut faire remarquer que les nouvelles sur l'entraînement des mercenaires en différents points des Antilles et sur la participation du Gouvernement des Etats-Unis sont publiées tout naturellement par les journaux américains. Autant que nous le sachions, aucune voix ne s'est élevée dans les pays d'Amérique latine pour protester officiellement à ce sujet.

116. Cela nous montre le cynisme avec lequel les Etats-Unis se servent de leurs pions. Les subtils ministres des relations extérieures des pays de l'OEA, qui ont des yeux pour voir partout des insignes cubains et trouver des preuves "irréfutables" dans les armes yankees exhibées par le Venezuela, ne voient pas les préparatifs d'agression que l'on signale aux Etats-Unis, de même qu'ils n'ont pas entendu la voix du président Kennedy quand il déclarait explicitement être l'agresseur de Cuba, à Playa Girón. Dans certains cas, il s'agit d'une cécité provoquée par la haine que notre révolution inspire aux classes dominantes des pays d'Amérique latine; dans d'autres cas, encore plus déplorables, elle est provoquée par l'éclat aveuglant des blandices de Mammon.

117. Comme chacun sait, à la suite du terrible affrontement que l'on a appelé la "crise des Caraïbes", les Etats-Unis ont conclu avec l'Union soviétique des accords déterminés qui ont abouti au retrait de certains types d'armes que les agressions continuelles des Etats-Unis — notamment l'attaque des mercenaires à Playa Girón et les menaces d'invasion de notre patrie — nous avaient obligés à installer à Cuba, afin d'exercer notre droit imprescriptible de légitime défense. Les Américains ont prétendu en outre faire inspecter notre territoire par les Nations Unies, ce à quoi nous nous sommes opposés énergiquement, étant donné que Cuba ne reconnaît ni aux Etats-Unis, ni à qui que ce soit au monde, le droit de déterminer les types d'armes dont nous pouvons disposer à l'intérieur de nos frontières.

118. A cet égard, nous ne saurions respecter que des accords multilatéraux, reconnaissant des obligations identiques à toutes les parties. Comme l'a dit Fidel Castro, "tant que la souveraineté constituera la prérogative des nations et des peuples indépendants et le droit de tous les peuples, nous n'accepterons pas que notre peuple en soit privé; tant que le monde sera régi par ces principes, tant que le monde sera régi par ces concepts, dont la valeur est universelle parce qu'ils sont universellement acceptés et consacrés par les peuples, nous n'accepterons pas que l'on nous prive d'un seul de ces droits, et nous-mêmes nous ne renoncerons à aucun de ces droits".

119. Le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a compris nos raisons. Cependant, les Etats-Unis se sont arrogé une nouvelle prérogative, arbitraire et illégale: celle qui consiste à violer l'espace aérien des petits pays. C'est ainsi qu'ils ont envoyé au-dessus de notre patrie des avions U-2 ainsi que d'autres engins d'espionnage, qui pénétrèrent en toute impunité dans notre espace aérien. Nous avons fait toutes les représentations nécessaires pour que cessent ces violations de notre espace aérien, pour que cessent les provocations des fusiliers marins yankees devant nos postes de surveillance dans la zone de Guantánamo, le survol à basse altitude de nos navires et de navires d'autres nationalités dans les eaux internationales, les actes de piraterie perpétrés contre des navires de différents pavillons et les infiltrations d'espions, de saboteurs et d'armes dans notre île.

120. Nous voulons édifier le socialisme; nous avons dit que nous étions partisans de ceux qui luttent pour la paix; nous avons déclaré faire partie du groupe des pays non alignés, bien qu'étant marxistes-léninistes, parce que les pays non alignés, comme nous, luttent contre l'impérialisme. Nous voulons la paix, nous voulons édifier une existence meilleure pour notre peuple et c'est la raison pour laquelle nous évitons dans toute la mesure possible de répondre aux provocations machinées par les Yankees, mais nous connaissons la mentalité de leurs dirigeants: ils veulent nous faire payer très cher le prix de cette paix. Nous répondons que ce prix ne saurait dépasser les limites qu'impose la dignité.

121. Aussi Cuba réaffirme une fois de plus son droit de maintenir sur son territoire les armes qui lui conviennent et son refus de reconnaître à quelque puissance que ce soit, si formidable soit-elle, le droit de

violier son sol, ses eaux territoriales et son espace aérien. Si, au sein d'une assemblée quelconque, Cuba souscrit à des obligations de caractère collectif, elle les respectera fidèlement. Mais tant qu'il n'en est pas ainsi, elle entend faire respecter tous ses droits, comme n'importe quelle autre nation.

122. Devant les exigences de l'impérialisme, notre premier ministre a exposé les cinq conditions nécessaires à l'établissement d'une paix solide dans la région des Antilles. Les voici:

"Premièrement: cessation du blocus économique et de toutes les mesures de pression commerciales et économiques que les Etats-Unis exercent contre notre pays dans toutes les parties du monde.

"Deuxièmement: cessation de toutes les activités subversives, des largages et des débarquements d'armes et d'explosifs par air et par mer, des préparatifs d'invasion par des mercenaires, des infiltrations d'espions et de saboteurs, toutes actions qui sont organisées à partir du territoire des Etats-Unis et de quelques autres pays complices.

"Troisièmement: cessation des actes de piraterie effectués à partir de bases se trouvant aux Etats-Unis et à Porto Rico.

"Quatrièmement: cessation de toutes les violations de notre espace aérien et de nos eaux territoriales par des avions et des navires de guerre américains.

"Cinquièmement: évacuation de la base navale de Guantánamo et restitution à Cuba du territoire occupé par les Etats-Unis."

Aucune de ces cinq conditions élémentaires n'a été satisfaite et nos forces continuent d'être harcelées depuis la base navale de Guantánamo. Cette base est devenue un repaire de malfaiteurs et une porte par laquelle ces derniers s'introduisent dans notre territoire.

123. Nous laisserions cette assemblée si nous faisons une énumération quelque peu détaillée des multiples provocations de tous ordres. Qu'il me suffise de dire que leur nombre, jusqu'aux premiers jours du mois de décembre, atteint le chiffre de 1 323, rien que pour 1964. La liste contient des provocations mineures, telles que des violations de la ligne de démarcation, des lancements de divers objets depuis le territoire contrôlé par les Américains, des actes d'exhibitionnisme sexuel par des Américains des deux sexes, des injures verbales. D'autres provocations sont plus graves: coups de feu tirés par des armes de petit calibre, maniement d'armes pointées sur notre territoire et offenses faites à notre drapeau national. Les provocations les plus graves sont: le franchissement de la ligne de démarcation avec incendie d'installations cubaines et coups de fusil; le même incident s'est répété 78 fois au cours de l'année et a entraîné la perte douloureuse du soldat Ramón López Peña, mort à la suite de deux coups de feu tirés depuis les postes américains situés à 3 km et demi de la côte à la limite nord-ouest.

124. Cette provocation extrêmement grave a eu lieu le 19 juillet 1964 à 19 h 07, et le Premier Ministre de notre gouvernement a déclaré publiquement, le 26 juillet, que si le fait se reproduisait il donnerait ordre à nos troupes de repousser l'agression. En

même temps les forces cubaines ont reçu l'ordre de se retirer des lignes avancées pour occuper des positions plus éloignées de la ligne de démarcation et on a ordonné la construction des abris fortifiés nécessaires.

125. Mille trois cent vingt-trois provocations en 340 jours représentent environ quatre provocations par jour. Seule une armée parfaitement disciplinée et ayant le moral de la nôtre peut résister à une telle accumulation d'actes d'hostilité sans perdre son sang-froid.

126. Quarante-sept pays réunis au Caire pour la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont déclaré à l'unanimité:

"Notant avec inquiétude que les bases militaires étrangères constituent, dans la pratique, un moyen de pression contre les nations et freinent leur émancipation et leur développement selon leurs concepts idéologiques, politiques, économiques et culturels propres, la Conférence déclare accorder son appui sans réserve aux pays qui s'efforcent d'obtenir l'évacuation de bases étrangères installées sur leur territoire et elle invite tous les Etats qui ont des troupes et des bases dans d'autres pays à les en retirer sans délai.

"La Conférence considère que le maintien à Guantánamo (Cuba) d'une base militaire des Etats-Unis d'Amérique au mépris de la volonté du Gouvernement et du peuple de Cuba et en dépit des dispositions contenues dans la Déclaration de la Conférence de Belgrade constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

"Considérant que le Gouvernement cubain s'est déclaré disposé à régler son différend avec le Gouvernement des Etats-Unis au sujet de la base de Guantánamo dans des conditions d'égalité, la Conférence demande instamment au Gouvernement des Etats-Unis de négocier avec le Gouvernement cubain l'évacuation de cette base." [A/5763, section VIII.]

Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas répondu à cet appel pressant de la Conférence du Caire et il prétend maintenir indéfiniment l'occupation par la force d'une parcelle de notre territoire, à partir de laquelle il se livre à des agressions comme celles que nous avons indiquées précédemment.

127. L'Organisation des Etats américains, également désignée par les peuples sous le nom de Ministère américain des colonies, nous a condamnés "énergiquement", bien qu'elle nous eût déjà exclus de son sein et qu'elle eût ordonné à ses membres de rompre les relations diplomatiques et commerciales avec Cuba. L'OEA a autorisé l'agression de notre pays à tout moment, sous n'importe quel prétexte, en violation des règles les plus élémentaires du droit international et au mépris le plus complet de l'Organisation des Nations Unies.

128. L'Uruguay, la Bolivie, le Chili et le Mexique ont opposé leurs voix à cette mesure et, après son approbation, le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique s'est refusé à appliquer la sanction; depuis

lors, nous n'avons plus de relations avec les pays d'Amérique latine, à l'exception du Mexique, ce qui marque le franchissement d'une nouvelle étape vers l'agression directe de l'impérialisme.

129. Nous tenons à préciser une fois de plus que l'intérêt que nous portons à l'Amérique latine repose sur les liens qui nous unissent à elle: la langue que nous parlons, la culture que nous perpétons et le maître commun que nous avons eu. Rien d'autre ne nous incite à souhaiter la libération de l'Amérique latine du joug colonial américain. Si l'un des pays d'Amérique latine ici présents décidait de rétablir les relations avec Cuba, nous serions disposés à l'accepter sur une base d'égalité, sans considérer que c'est accorder une faveur à notre gouvernement que de le reconnaître comme un pays libre, car cette qualité, nous l'avons payée de notre sang au cours de notre lutte de libération; nous l'avons acquise avec le sang que nous avons versé en défendant nos plages contre l'invasion yankee.

130. Bien que nous rejetions les accusations d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, nous ne pouvons nier que nous éprouvons de la sympathie pour les peuples qui luttent pour leur libération et nous devons nous acquitter de l'obligation qui incombe à notre gouvernement et à notre peuple de déclarer catégoriquement au monde que nous appuyons moralement et que nous nous solidarisons avec les peuples qui luttent où que ce soit dans le monde pour exercer pleinement leurs droits souverains tels qu'ils sont proclamés par la Charte des Nations Unies.

131. Ceux qui interviennent, ce sont les Etats-Unis: ils l'ont toujours fait tout au long de l'histoire de l'Amérique. Cuba a fait connaissance avec cette réalité à la fin du siècle dernier, mais d'autres pays la connaissent également: la Colombie, le Venezuela, le Nicaragua et l'Amérique centrale en général, le Mexique, Haïti et Saint-Domingue.

132. Ces dernières années, notre peuple n'a pas été le seul à subir l'agression directe: il y a aussi le Panama, où les fusiliers marins du Canal ont lâchement ouvert le feu sur le peuple désarmé, Saint-Domingue, dont les côtes ont été violées par la flotte yankee pour éviter l'explosion de la juste colère du peuple après l'assassinat de Trujillo, et la Colombie, dont la capitale a été prise d'assaut à la suite de la révolte provoquée par l'assassinat de Gaitán. Il y a également des interventions déguisées sous le couvert de missions militaires qui participent à la répression intérieure, organisent les forces constituées à cette fin dans bon nombre de pays et participent également à tous les "gorilazos", ces coups d'Etat qui se sont produits si fréquemment sur le continent américain au cours des dernières années.

133. En particulier, les forces des Etats-Unis interviennent dans la répression exercée contre les peuples du Venezuela, de la Colombie et du Guatemala qui ont pris les armes pour défendre leur liberté. Dans le premier de ces pays, elles fournissent non seulement des conseillers à l'armée et à la police, mais elles dirigent également les génocides perpétrés au cours de raids aériens contre la population des campagnes des vastes régions qui se sont soulevées et les compagnies yankees installées dans ces pays exercent

des pressions de toutes sortes en vue d'intensifier l'intervention directe. Les impérialistes se préparent à exercer une répression contre les peuples d'Amérique et ils sont en train de créer l'internationale du crime.

134. Les Etats-Unis interviennent en Amérique sous prétexte de défendre les institutions libres. Le jour viendra où cette assemblée, ayant acquis plus de maturité, exigera du Gouvernement américain des garanties de protection pour la vie de la population noire et latino-américaine qui vit dans ce pays, et qui est en grande partie américaine d'origine ou par adoption.

135. Comment celui qui assassine ses propres enfants et qui les soumet à une discrimination quotidienne à cause de la couleur de leur peau, qui laisse en liberté les assassins des noirs, qui les protège même, et qui persécute la population noire parce qu'elle demande que soient respectés les droits légitimes d'hommes libres, comment celui-là peut-il se poser en champion de la liberté? Nous comprenons que l'Assemblée n'est pas aujourd'hui en mesure de demander des explications sur ces différents faits, mais il faut dire ouvertement que le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas le défenseur de la liberté mais qu'au contraire il perpétue l'exploitation et l'oppression des peuples du monde et d'une bonne part de son propre peuple.

136. Au langage équivoque tenu par certains représentants de Cuba et de l'OEA, nous répondons par des paroles catégoriques et nous proclamons que les peuples d'Amérique feront payer leur trahison aux gouvernements vendus.

137. Cuba, libre et souveraine, liée par aucune chaîne à qui que ce soit, sans investissements étrangers sur son territoire, sans proconsuls chargés d'"orienter" sa politique, peut parler le front haut devant cette assemblée et prouver que c'est à juste titre qu'on l'appelle "Territoire libre d'Amérique".

138. Notre exemple portera ses fruits sur le continent, comme nous le constatons déjà dans une certaine mesure au Guatemala, en Colombie et au Venezuela. Il n'y a pas d'ennemi trop petit ni de force négligeable, car il n'y a plus de peuples isolés et, comme le dit la deuxième Déclaration de La Havane:

"Aucun peuple d'Amérique latine n'est faible, car il fait partie d'une famille de 200 millions de frères qui connaissent les mêmes misères, sont animés des mêmes sentiments, ont le même ennemi, rêvent tous d'un même avenir meilleur et peuvent compter sur la solidarité de tous les hommes de bonne volonté du monde entier.

"L'épopée que nous allons vivre sera écrite par la multitude affamée des Indiens, des paysans sans terre, des ouvriers exploités; elle sera écrite par les masses progressistes, par les intellectuels honnêtes et brillants qui sont si nombreux dans nos terres douloureuses d'Amérique latine; ce sera la lutte des masses et des idées; ce sera l'épopée de nos peuples maltraités et méprisés par l'impérialisme, de nos peuples ignorés jusqu'ici, mais qui déjà commencent à sortir de leur sommeil. On nous considérait comme un troupeau inoffensif et soumis, mais maintenant on commence à craindre ce troupeau, ce

troupeau de 200 millions de Latino-Américains en qui le capital monopoliste yankee reconnaît déjà ses fossoyeurs.

". . . l'heure de la revendication, celle qu'elle a choisie elle-même, commence à sonner sans doute possible d'un bout à l'autre du continent. Aujourd'hui, cette masse anonyme, cette Amérique de couleur, sombre, taciturne, qui chante sur tout le continent la même chanson triste et désabusée, aujourd'hui cette masse commence à vivre vraiment sa propre histoire, elle commence à l'écrire avec son sang, elle commence à souffrir et à mourir pour elle. Car aujourd'hui, dans les campagnes et les montagnes d'Amérique, sur les flancs de ses cordillères, dans ses plaines et ses forêts, dans les solitudes ou dans l'animation des villes, sur les côtes des océans et sur les rives des fleuves, commence à tressaillir ce monde fait de cœurs qui battent, cette multitude dont les poings frémissent du désir de combattre et de mourir pour la cause qui est la sienne, du désir de conquérir des droits foulés aux pieds par les uns et les autres pendant près de 500 ans. Maintenant l'histoire devra tenir compte des pauvres de l'Amérique, des peuples exploités et méprisés d'Amérique latine, car ils ont décidé d'écrire eux-mêmes et pour toujours leur histoire. On les voit déjà par les chemins, jour après jour, à pied, marchant sans fin, parcourant des centaines de kilomètres, pour arriver jusqu'aux hauts lieux où trônent les gouvernements et y réclamer leurs droits. Chaque jour, on les voit çà et là, armés de pierres, de bâtons, de machettes, occupant les terres, plantant leurs fourches dans la terre qui leur appartient et la défendant au prix de leur vie; on les voit brandissant leurs pancartes, leurs slogans, leurs bannières, qu'ils font flotter au vent entre les montagnes et le long des plaines. Et cette vague de rancœur exacerbée, de revendications de justice, de droits bafoués, cette vague qui commence à soulever les pays d'Amérique latine ne s'arrêtera plus. Elle ira croissant chaque jour. Car cette vague est formée par les plus nombreux, par ceux qui représentent la majorité sous tous ses aspects, ceux qui accumulent les richesses par leur travail, ceux qui créent les valeurs, ceux qui font tourner la roue de l'histoire et qui maintenant s'éveillent de la profonde torpeur et de l'engourdissement auxquels on les avait condamnés.

"Car cette multitude a dit "Assez!" et s'est mise en marche. Et cette marche de géants ne s'arrêtera que lorsque la véritable indépendance sera conquise, cette indépendance pour laquelle tant d'hommes sont déjà morts inutilement. Maintenant, au moins, ceux qui mourront, mourront comme ceux de Cuba, ceux de Playa Girón, ils mourront pour leur indépendance, unique, véritable, imprescriptible."

139. Tout cela, Messieurs, ce nouvel état d'esprit de tout un continent, de l'Amérique, s'exprime et se résume dans le cri que lancent chaque jour nos masses pour montrer leur décision invincible de lutter pour arrêter la main armée de l'envahisseur. Cette proclamation est comprise et appuyée par tous les peuples du monde et, en particulier, par les peuples du camp socialiste à la tête duquel se trouve l'Union soviétique. Cette proclamation c'est: "La patrie ou la mort".

140. M. BOTSIO (Ghana) [traduit de l'anglais]: Je vous transmets les salutations cordiales de l'Osagyfo Kwame Nkrumah, Président du Ghana, et du Gouvernement et du peuple ghanéens, ainsi que leurs vœux de succès pour la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

141. C'est pour moi un grand privilège que de m'adresser à cette assemblée alors qu'elle est présidée par un Ghanéen. Ma première tâche est de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été élu à ces hautes fonctions, et de vous souhaiter plein succès.

142. Le grand honneur qui vous est conféré bien qu'à titre personnel, par votre élection, témoigne de l'attention croissante que l'Organisation mondiale porte à l'Afrique. Nos vœux vous accompagnent dans votre tâche difficile et nous sommes convaincus que vous vous en acquitterez honorablement malgré tous les obstacles. Au Président sortant, M. Sosa Rodríguez, du Venezuela, nous devons exprimer notre reconnaissance pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions.

143. C'est une grande joie pour nous d'accueillir le Malawi, Malte et la Zambie au sein de l'Organisation. Nous félicitons les chefs de ces pays et leurs peuples qui par leur lutte et leur persévérance ont rendu plus proche le jour où le colonialisme sera définitivement éliminé. Le colonialisme est anachronique et entraîne un gaspillage de dons humains, et plus vite il disparaîtra, mieux cela sera pour l'humanité entière.

144. Nous espérons aussi accueillir au sein de l'Organisation la Guyane britannique, les colonies et protectorats britanniques de la péninsule d'Arabie, et d'autres possessions et protectorats coloniaux. Quant à l'intransigeance du Portugal en la matière ce n'est un secret pour personne qu'elle bénéficie de l'appui des alliés de l'OTAN, et nous comptons sur eux pour veiller à ce que le Portugal renonce à ses colonies et qu'ainsi soit éliminée une menace à la paix et à la sécurité en Afrique.

145. Nous avons à cette session un ordre du jour très chargé et très important. Sans chercher à anticiper sur le moment où l'Assemblée examinera son ordre du jour, je vous demanderai, Monsieur le Président, de me permettre d'aborder certaines questions à l'ordre du jour qui, en raison de leur caractère urgent, méritent d'être mentionnées au moins brièvement au cours de la discussion générale.

146. Je suis sûr que tous les représentants seront d'accord avec moi pour estimer que le problème le plus urgent, bien qu'en aucune manière le plus important, auquel nous ayons à faire face est l'impasse actuelle concernant les arriérés de contributions dus par certains Membres pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU. La position du Ghana à ce sujet est très claire. Nous estimons que tous les Membres ont le devoir, à l'égard de l'Organisation, de veiller à ce qu'elle puisse faire face financièrement à ses obligations.

147. Le Ghana a payé ses contributions relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies bien qu'il n'ait pas du tout été satisfait de la façon dont certaines de ces opérations ont été con-

duites. En fait, nous avons eu de fortes réserves sur la façon dont elles ont été menées au Congo. Toutefois, nous sommes conscients du fait que l'Organisation a besoin d'un appui financier pour survivre. Mais ma délégation n'appuiera aucune action, si bien intentionnée soit-elle, qui menacerait en même temps l'existence future de l'Organisation même; nous estimons qu'invoquer l'Article 19 contre la France et l'Union soviétique et d'autres pays à l'heure actuelle, c'est risquer de voir l'Organisation des Nations Unies dissoute ou du moins gravement tronquée.

148. C'est pourquoi mon gouvernement, tout en estimant qu'il faut essayer par tous les moyens de convaincre les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions de s'acquitter de leurs arriérés, juge cependant sage d'éviter toute action précipitée en vue de les y contraindre, qui risquerait d'entraîner l'effondrement de l'Organisation ou, au mieux, de la réduire à un forum sans signification une fois que certains de ses Membres en auraient été bannis pour ce motif. Ma délégation espère qu'on pourra trouver une formule acceptable qui permette à la fois à l'Organisation des Nations Unies d'obtenir les fonds dont elle a tant besoin et aux intéressés de continuer à participer aux délibérations de l'Organisation. J'estime que le Fonds de la paix que nous avons proposé de créer pourrait, avec un peu de bonne volonté, permettre à l'ONU de sortir de cette impasse financière.

149. Si mon gouvernement s'inquiète de cette crise, c'est qu'il est profondément convaincu que, malgré toutes ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies est la seule organisation internationale créée par l'homme qui puisse éviter des collisions directes entre nations. Bien qu'il lui arrive de commettre des maladresses parfois exaspérantes, l'Organisation a néanmoins assez bien fonctionné jusqu'ici. Le rôle qu'elle joue, notamment à l'égard des petites nations, aucune autre organisation existante ne pourrait le remplir aussi bien. En effet, ce ne sont pas les grandes puissances qui ont besoin de la protection et de l'aide de l'Organisation, ce sont les petites nations comme le Ghana qui voient en elle l'espoir d'un ordre international pacifique et prospère, au sein duquel toutes les nations pourraient poursuivre leurs objectifs dans l'harmonie générale pour le plus grand profit de tous.

150. La signature du traité interdisant les essais nucléaires, l'an dernier, a marqué une étape dans les relations internationales de l'après-guerre. L'année 1963 a donc pris fin sur une note d'enthousiasme et d'espoir de détente internationale. Au cours de l'année passée, la scène politique internationale est restée relativement calme, mais les crises potentielles ou les conflits déclarés existant dans bien des régions exigent encore l'énergie et l'attention de tous. Ma délégation espère que l'Organisation, à sa façon peu spectaculaire mais très utile, contribuera encore à réduire les tensions internationales et permettra ainsi au processus de négociation pacifique et d'accord de prévaloir comme les seuls moyens de résoudre de façon juste et durable les problèmes internationaux.

151. La question du désarmement tient toujours la première place dans les préoccupations des nations. Malheureusement c'est encore le seul problème à l'égard duquel les progrès soient d'une lenteur parfois

décourageante. Mais le fait que 18 nations continuent à négocier laborieusement montre que l'humanité ne va pas droit à la destruction par la guerre nucléaire. Dans un climat d'espoir, le défaut d'accord complet ne signifie pas le désastre; ce peut être un encouragement à la compréhension et au progrès mutuels.

152. Il est désolant de constater que les peuples du Viet-Nam et du Laos n'ont jamais connu la paix depuis la fin de la dernière guerre, alors que ceux qui ont commencé la guerre et qui ont été vaincus sont aujourd'hui parmi les pays les plus prospères. C'est là la conséquence de la guerre froide et, à la liste des pays ainsi éprouvés, sont venus s'ajouter Cuba, le Congo et Chypre. Les communautés grecque et turque de Chypre ont vécu en paix pendant des siècles. Pourquoi ne peuvent-elles plus le faire maintenant? On devrait donner aux peuples des pays intéressés la possibilité de régler leurs propres affaires sans intervention étrangère. Ma délégation demande à l'Organisation d'adopter une attitude plus positive devant ces problèmes, afin d'apporter la paix et la sécurité à nos frères malheureux qui vivent dans ces pays éprouvés.

153. Bien entendu, la situation en Afrique préoccupe directement le Ghana et, d'ailleurs, toute l'Afrique. De grands progrès ont été accomplis au cours des dernières années en ce qui concerne l'émancipation du continent africain mais il existe encore des enclaves de colonialisme et de discrimination raciale qui constituent un affront, non seulement pour nous autres Africains, mais pour toute l'humanité civilisée. La domination à laquelle demeure soumis le reste de l'Afrique — l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud, le Sud-Ouest africain, l'Angola, le Mozambique, la Guinée portugaise, la Somalie française, le Sahara espagnol, l'Afrique équatoriale espagnole et d'autres enclaves espagnoles — continue à mettre gravement en danger la paix et l'harmonie des races sur le continent africain. Pour nous autres Africains, la question est claire. Nous aimerions que le passage de la domination coloniale à la liberté et à l'indépendance se fasse de façon pacifique et sans amertume ni d'un côté ni de l'autre. Mais si les impérialistes s'obstinent à frustrer les Africains de leur droit à l'indépendance, nous relèverons le défi et nous utiliserons tous les moyens dont nous disposons pour assurer la libération totale de l'Afrique.

154. L'apartheid et le racisme, ces suppôts de l'impérialisme et du colonialisme, menacent aussi directement et aussi gravement la paix mondiale que la course aux armements. Nulle part ailleurs il n'existe de terrain aussi fertile pour un conflit racial susceptible de conduire à une guerre internationale qu'en Afrique du Sud. Les puissances occidentales sont en grande partie responsables de l'apparente possibilité qu'a l'Afrique du Sud de défier ouvertement l'Organisation des Nations Unies et de bafouer avec arrogance l'opinion mondiale, car ce sont les investissements et le commerce des grandes puissances occidentales qui permettent à l'Afrique du Sud de subsister en tant qu'Etat moderne viable ayant un sens préhistorique du bien et de la morale. Si elles veulent que leurs déclarations contre l'apartheid soient convaincantes, les puissances occidentales doivent appuyer leurs pieuses paroles par des actes concrets. Elles

ne pourront gagner l'amitié d'aucun Africain tant qu'elles maintiendront leur association avec le sinistre régime de l'Afrique du Sud.

155. Le Gouvernement du Royaume-Uni mérite cependant d'être loué pour avoir soutenu la règle de la majorité en Rhodésie du Sud et pour s'être fermement opposé à toute déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement raciste minoritaire du pays. Cependant mon gouvernement estime qu'on devrait prendre sans plus tarder des mesures pour assurer une solution démocratique et durable au problème de la Rhodésie du Sud.

156. En ce qui concerne les territoires espagnols d'Afrique, ma délégation souhaite attirer l'attention de l'Organisation sur l'évolution constitutionnelle anti-démocratique à laquelle on assiste actuellement dans ces territoires. Par une série de décrets constitutionnels, le Gouvernement espagnol a cherché à faire croire aux peuples de ces territoires et même au monde entier qu'il accordait l'autonomie à ses territoires d'Afrique. Le Gouvernement ghanéen estime que l'attitude espagnole n'est pas différente de celle du Gouvernement portugais. Par conséquent ma délégation invite l'Assemblée générale à accorder une attention particulière à ces territoires et à veiller à ce que les dispositions de la résolution 1514 (XV) leur soient pleinement appliquées.

157. Je serai très bref au sujet de la situation dans la République démocratique du Congo puisque le Conseil de sécurité s'occupe de cette question en ce moment. Les récents événements du Congo préoccupent beaucoup tous les Africains et devraient également préoccuper l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis et la Belgique, qui désirent apporter une solution militaire au problème du Congo, semblent décidés à appliquer jusqu'au bout leur politique interventionniste. Cependant, quiconque connaît l'Afrique et les problèmes du Congo se rendra compte qu'une victoire militaire ne résoudra pas le problème du Congo. Ce problème est essentiellement d'ordre politique et a besoin par conséquent d'une solution politique. En outre, et je cite le président Nkrumah:

"Les problèmes africains ne peuvent être mieux résolus que par les Africains eux-mêmes. L'Organisation de l'unité africaine a prouvé par ses efforts et ses résultats qu'elle peut, si on la laisse faire, résoudre les problèmes africains de manière efficace."

158. On devrait donner au peuple du Congo, aidé par l'Organisation de l'unité africaine, la possibilité de chercher une solution durable au problème. Mais pour cela il faut se rendre compte que seule une solution politique peut être significative et durable. En outre, il faut admettre qu'aucune solution n'est possible tant que dure l'intervention militaire étrangère. Nous faisons donc appel à toutes les puissances militaires pour qu'elles laissent à l'Afrique seule le soin de trouver sa propre solution à ses problèmes.

159. La lutte pour la libération totale de l'Afrique et la justice raciale ne peut pas être gagnée par des Etats africains luttant isolément. L'Afrique peut être libre; l'Afrique peut s'unir; l'Afrique peut parvenir à un haut niveau de prospérité économique, culturelle et sociale, mais cela uniquement sur la base d'un

gouvernement d'union. L'Afrique doit s'unir pour exister en tant que continent stable et prospère. Comme l'a dit le président Nkrumah au Caire, à la Conférence des pays non alignés, l'unification de l'Afrique n'est pas seulement un impératif du progrès africain, c'est également un facteur essentiel pour la paix et la sécurité du monde.

160. L'Organisation de l'unité africaine a déjà obtenu quelques succès marqués: elle a notamment empêché que les différends de frontières opposant l'Algérie et le Maroc, d'une part, et la Somalie et l'Ethiopie, d'autre part, ne se transforment en conflits armés. Mais l'objectif de l'unité africaine n'est pas seulement de trouver la solution à des problèmes particuliers de cet ordre. C'est quelque chose de plus fondamental, que seul peut réaliser un gouvernement d'union africain. Nous croyons que l'unité africaine est la condition sine qua non du progrès africain et de la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriales. S'ils restent des entités non coordonnées et non viables, les pays africains ne seront pas en mesure de réaliser une concentration des pouvoirs suffisante, sur les plans économique, diplomatique ou militaire, pour assurer le progrès économique et social ou pour assurer la souveraineté et l'intégrité des divers territoires.

161. De toute évidence, la voix de l'Afrique doit se faire entendre non pas comme une cacophonie de déclarations contradictoires, mais comme la voix collective et harmonieuse d'un grand continent. Pour la défense du continent, il faut prendre des dispositions militaires avec la participation de tous les Etats africains: c'est là la meilleure façon d'assurer la défense collective contre l'agression externe et d'empêcher les conflits entre Etats. Les événements qui ont eu lieu récemment en Afrique soulignent le bien-fondé de cette proposition. Comme l'a dit M. Kwame Nkrumah à maintes reprises, si une force africaine avait été déployée au Congo pour aider les autorités congolaises au moment où le retrait de la Force des Nations Unies est devenu inévitable, la plupart des événements tragiques qui ont eu lieu récemment dans ce malheureux pays auraient pu être évités.

162. Il est encore plus important de se rendre compte que le développement économique de l'Afrique et notamment son industrialisation ne peuvent se faire que sur la base d'une économie africaine harmonisée, offrant une grande diversité de ressources et un marché plus vaste, capable de soutenir une industrie moderne à grande échelle. Si l'Afrique peut réaliser la paix et la prospérité, cela sera sa plus grande contribution au monde.

163. Mais dans les domaines essentiels que je viens de mentionner aucune réalisation véritable n'est possible sans la création d'un mécanisme exécutif efficace doté des pouvoirs nécessaires à la coordination des politiques. C'est pourquoi nous préconisons la création d'un gouvernement d'union africaine sous lequel les Etats individuels pourraient continuer à exercer leur souveraineté. C'est le développement logique des décisions prises par les chefs d'Etat ou

de gouvernement africains à Addis-Abéba en mai 1963^{13/} et au Caire en juillet 1964^{14/}.

164. Je crois que l'on peut affirmer que, hormis la course aux armements et le risque de guerre nucléaire, la plus grande menace latente pour la paix et l'harmonie internationales est la disparité toujours plus grande entre la richesse croissante des vieux pays et les problèmes terribles que posent les privations, les maladies et l'analphabétisme dans les nouvelles nations; entre le bien-être matériel des nantis et les angoisses de ceux qui sont démunis de tout.

165. L'écart croissant entre l'opulence des pays développés et la misère des pays en voie de développement pose un problème que ne peuvent plus méconnaître les sociétés prospères d'aujourd'hui. Tandis que les pays développés connaissent une croissance économique ultra-rapide, les pays en voie de développement n'arrivent même pas, dans bien des cas, à suivre le rythme de l'accroissement de la population. La conscience de ce phénomène tragique a fait du problème du développement économique un problème international. Il faut dire à l'honneur des Etats Membres des Nations Unies qu'ils ont pris conscience de ce problème et ont organisé des programmes d'assistance pour permettre aux pays en voie de développement de s'aider eux-mêmes.

166. Jusqu'ici, cependant, l'aide n'a été ni systématique ni à la mesure du problème. Plus important encore est le fait que le fond du problème ne semble pas avoir été compris. L'aide étrangère est devenue maintenant la condition sine qua non du développement, alors qu'en fait le moyen classique de développement économique a toujours été le commerce extérieur. Ce dont les nations en voie de développement ont besoin n'est pas tant l'aide étrangère, d'ailleurs assez aléatoire, mais une nouvelle conception du commerce international leur permettant de se procurer les devises nécessaires au développement économique en vendant leurs produits. Nous voulons commercer et non être aidés: "trade, not aid".

167. En ce qui concerne le commerce international, la situation actuelle est celle-ci: l'écoulement des produits de base des pays en voie de développement se ralentit progressivement, mais les prix des biens d'équipement nécessaires au développement économique augmentent à un rythme alarmant. De plus, les politiques tarifaires et fiscales des pays développés réduisent encore la possibilité qu'ont les pays en voie de développement de se procurer des devises. C'est pourquoi le Ghana et les autres pays en voie de développement avaient fondé de tels espoirs sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est regrettable qu'au cours des délibérations de Genève certains pays développés n'aient pas semblé se rendre compte de l'immensité du problème auquel ont à faire face les pays en voie de développement. Nous espérons que les commissions intéressées de l'Assemblée donneront suite aux

^{13/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba du 22 mai au 25 mai 1963.

^{14/} Première session de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964.

recommandations de la Conférence de Genève concernant la création d'un Conseil du commerce et du développement et que la communauté internationale tout entière contribuera à faire du commerce international un moyen d'assurer la prospérité de tous.

168. Il est tragique de constater que, dans un monde où les deux tiers de l'humanité se couchent le ventre creux, on gaspille des fortunes à fabriquer des armes dont le seul but, calculé ou non, est la destruction de l'humanité. Il est grand temps que les pays développés réfléchissent sérieusement à la question du désarmement général et complet et envisagent d'affecter au bien-être de l'humanité une partie des vastes sommes dépensées pour les armements. C'est pourquoi nous souscrivons volontiers à la proposition de l'Union soviétique, selon laquelle non seulement un pour cent, mais jusqu'à 15 p. 100 des fonds dépensés pour la course aux armements devraient être utilisés pour aider les pays en voie de développement.

169. Permettez-moi maintenant de mentionner très brièvement la question du droit de la République populaire de Chine à siéger à l'Assemblée des Nations Unies. Le Ghana a toujours soutenu que l'absence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies était un défi à la justice. Cette absence est encore moins logique maintenant que la Chine, que nous en soyons satisfaits ou non, fait partie du club nucléaire. Maintenant, moins que jamais, il ne peut y avoir de négociation importante sur le désarmement sans la Chine. Mais, cela mis à part, la Chine doit être représentée parmi les Nations Unies si l'Organisation tient à conserver son caractère universel.

170. Nous ne pouvons pas effacer 700 millions d'êtres humains de nos esprits; nous ne pouvons ignorer l'influence de la politique chinoise sur les affaires mondiales. Les actes de nombreux Membres de cette Assemblée sont en partie influencés par la politique chinoise ou même par la simple existence de la Chine en tant que force importante dans les affaires internationales. Par conséquent, toute tentative d'écarter une telle puissance du seul forum mondial où quelques-uns des problèmes les plus urgents de la paix et de la guerre peuvent être résolus est tout simplement impensable; nous avons toujours plaidé pour qu'on rende à la République populaire de Chine sa place légitime au sein des Nations Unies. Notre opinion n'a pas changé et nous continuerons à appuyer toute initiative tendant à mettre fin à l'isolement actuel de l'un des Membres fondateurs de l'Organisation.

171. On reconnaît généralement que les nations du monde, avec leurs idéologies et leurs systèmes économiques et politiques divers et parfois contradictoires, doivent coexister pacifiquement si elles veulent exister. Si nous n'acceptons pas de vivre ensemble dans une harmonie aussi grande que possible dans les circonstances actuelles, nous finirons par coexister, bon gré mal gré, sous la forme de particules inertes de poussière atomique. C'est le seul choix que nous ayons, et je crois que la majorité de l'humanité a choisi la coexistence pacifique comme la seule solution raisonnable. En fait, en août dernier, un

comité spécial des Nations Unies ^{15/} était aux prises avec les difficultés que pose la codification des principes de la coexistence pacifique. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les progrès ont été quelque peu limités. Nous pensons toutefois que ces efforts finiront par être couronnés de succès.

172. Permettez-moi enfin de dire quelques mots au sujet de la composition des institutions des Nations Unies. Jusqu'en 1959, la représentation au sein de ces institutions a peut-être reflété l'effectif de l'Organisation des Nations Unies, mais aujourd'hui elle n'est plus en rapport avec les réalités du monde actuel, ni même avec la composition de l'Organisation elle-même. Les deux tiers du monde ne sont pas représentés de façon satisfaisante dans les divers organes des Nations Unies. L'Asie et l'Afrique, en particulier, n'y ont pas une représentation proportionnée à leur nombre au sein de l'ONU, ni à l'importance de leurs problèmes — problèmes qui deviennent progressivement le principal sujet d'étude de l'Organisation. De toute évidence, on ne saurait laisser persister cet état de choses.

173. L'année dernière, l'Assemblée a ébauché un effort pour corriger le manque d'équilibre dans la représentation aux organes des Nations Unies. Mais cet effort a à peine effleuré la surface du problème. Il est plutôt affligeant de constater que, jusqu'ici, 38 membres seulement ont ratifié les résolutions pertinentes [1991 A et B (XVIII)]. Ma délégation saisit cette occasion pour inviter tous les Etats Membres intéressés à ratifier ces résolutions dès que possible.

174. Cette année, nous devons trouver une véritable solution, qui assurera une représentation satisfaisante de toutes les parties du monde. Cela est essentiel pour que l'Organisation ait une signification réelle pour tous ses Membres.

175. Le Gouvernement et le peuple du Ghana espèrent sincèrement que la Charte de l'Organisation, dont l'esprit requiert les efforts harmonieux de toutes les races, aidera l'humanité à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que la route s'ouvrira à une plus grande coopération économique et culturelle, telle qu'elle est envisagée dans notre charte, et que, nous inspirant des valeurs morales et spirituelles qui ont été préconisées à travers les âges, nous pourrons nous faire l'écho du message éternel "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté" et travailler à sa réalisation.

176. M. HASLUCK (Australie) [traduit de l'anglais]: La délégation australienne s'associe à celles qui ont déjà félicité notre président à l'occasion de son élection et qui lui ont adressé leurs meilleurs vœux pour la période pendant laquelle il exercera ses hautes fonctions. Nous nous félicitons de voir un Africain devenir Président de l'Assemblée générale. L'Assemblée, par son choix, et notre éminent président, en acceptant ce poste, ont témoigné de l'importance de la place occupée aujourd'hui par l'Afrique dans les affaires mondiales et du rôle que ses chefs jouent et pourront jouer à l'avenir dans la réalisation du destin de l'homme.

^{15/} Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

177. Je tiens également, Monsieur le Président, à profiter de cette occasion pour exprimer, au nom de ma délégation, le souhait que le Secrétaire général se rétablisse promptement et qu'il puisse vous apporter son concours dans votre tâche.

178. Je voudrais aussi m'associer aux paroles de bienvenue qui ont été adressées aux trois nouveaux Membres, le Malawi, Malte et la Zambie. Nous les saluons aussi en tant que nouveaux membres du Commonwealth, et nous espérons entretenir avec eux des relations étroites et amicales à la fois dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et dans celui du Commonwealth, afin d'œuvrer pour le bien commun.

179. Je voudrais encore évoquer la mort, annoncée le premier jour de l'Assemblée, de M. Arkady Sobolev. Je l'ai bien connu lorsqu'il était membre de la délégation de l'Union soviétique à la Conférence de San Francisco et à des réunions ultérieures, et plus tard lorsqu'il est devenu le premier Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies chargé des affaires du Conseil de sécurité. M. Sobolev a occupé une place éminente parmi les délégués de toutes les nations qui ont contribué à créer l'Organisation des Nations Unies et à la consolider. Bien qu'à vrai dire je ne pense pas avoir jamais été du même côté que lui dans une discussion, je tiens à honorer sa mémoire et à lui rendre hommage pour les services qu'il a rendus aux Nations Unies.

180. En prenant la parole à cette tribune de l'Assemblée générale, je suis assailli par de nombreux souvenirs, ceux de la Conférence de San Francisco, du Comité exécutif, de la Commission préparatoire, de la Commission du Siège, de la première Assemblée générale, de la première réunion du Conseil de sécurité, de la Commission de l'énergie atomique de 1946, entourée de grandes espérances mais vouée à l'échec, et de bien d'autres conseils et comités maintenant tombés dans l'oubli. En retrouvant l'Organisation des Nations Unies après une longue absence, on constate de nombreux changements. Vue de l'extérieur, elle est bien plus belle, plus grande, plus peuplée et mieux organisée. Ce sont là des choses qui sautent aux yeux. Mais il est d'autres changements qui sont moins faciles à discerner.

181. A l'instar de toutes les autres institutions, l'Organisation des Nations Unies a ajouté à sa constitution écrite diverses conventions et divers usages établis par la pratique. Le texte de la Charte n'a pas été révisé mais il a été interprété, et les interprétations ont eu un caractère plus politique que juridique. Ce document n'a plus aujourd'hui exactement le sens qu'il avait au lendemain de sa rédaction. Cette évolution est dans la nature des choses et il ne m'appartient pas de dire si elle est bonne ou mauvaise. Il me semble cependant utile de faire remarquer que l'interprétation politique des textes tend généralement à en élargir la portée; nous nous reportons le plus souvent à la Charte pour savoir si elle nous permet de faire telle ou telle chose et, si elle ne nous le permet pas, nous nous efforçons de trouver un biais en étirant le sens d'une ou deux dispositions. En examinant la Charte pour déterminer si elle nous autorise ou non à faire ce que nous désirons, ne perdons-nous pas un peu de vue le fait que la Charte exige aussi

de nous que nous fassions certaines choses? La Charte nous impose aussi des obligations.

182. Le mot "obligations" apparaît plus d'une fois dans le texte de la Charte. Pour faire partie de l'Organisation, les Membres "doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte". Ils doivent accepter les obligations de la Charte et, au jugement de l'Organisation, être "capables de les remplir et disposés à le faire". Et une fois que nous nous sommes engagés à respecter ces obligations, il est de notre devoir de le faire pour être fidèles à nos promesses.

183. Tous les Membres de l'Organisation s'inquiètent aujourd'hui — et à juste titre, me semble-t-il — des conflits militaires sanglants qui se produisent dans diverses parties du monde. C'est dans le Sud-Est asiatique que les choses prennent la tournure la plus inquiétante et mon pays est préoccupé au plus haut point par la situation qui existe dans cette partie du monde. Plutôt que d'en chercher la raison dans la carence de notre organisation et dans l'imperfection de son système de maintien de la paix, nous devrions reconnaître en toute sincérité que souvent ces situations n'auraient jamais existé et que beaucoup cesseraient très vite d'exister si chacun des Membres de l'ONU acceptait d'honorer ses obligations, telles que celles de régler les différends par des moyens pacifiques, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat et de s'abstenir de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive.

184. Ce ne sont pas là des obligations qui incombent aux Nations Unies en tant qu'organisation, ou aux organes de l'ONU; elles incombent à chaque Etat Membre pris en particulier. Quelles que puissent être les lacunes du système de sécurité collective des Nations Unies et quoi que nous puissions dire du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ce n'est pas à ces deux organes qu'il faut s'en prendre. Le danger vient de ce que les Etats Membres n'honorent pas leurs obligations — et c'est là une affaire qui dépend essentiellement d'eux en tant qu'Etats souverains. Ce serait éluder le fond du problème que de parler d'améliorer le système de maintien de la paix tant que chacun des Etats Membres n'accepte pas, individuellement, de faire face à la cause profonde de la rupture de la paix.

185. Je me propose aujourd'hui de parler exclusivement des problèmes que posent le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, et notamment le maintien de la paix au sens qui a été donné à cette expression pendant ces dernières années. Le point de vue de la délégation australienne sur les questions nombreuses et diverses que nous devons aborder sera exprimé en temps utile et en fonction de l'ordre du jour.

186. Aujourd'hui, en ce moment même où nous sommes réunis et où je prononce ces paroles, la peur étire encore le monde entier. On a encore recours à la force et à la menace de la force pour réaliser des objectifs politiques. Une partie importante des ressources du monde est encore consacrée

à la fabrication d'armements. Nous ne pouvons pas encore entreprendre les grandes tâches qui nous attendent parce que nous devons assurer notre sécurité, et nous ne pouvons pas encore coopérer pleinement pour mener à bien des entreprises pacifiques parce que nous sommes obligés de nous préparer à l'éventualité d'une guerre. En ce moment même, des hommes, des femmes et des enfants sont tués au cours d'opérations militaires. Cette brutale réalité ne peut pas être masquée par des mots ou des espérances.

187. En outre, les travaux de cette session de l'Assemblée générale ont été entravés de manière décourageante par le désaccord fondamental qui s'est manifesté au sujet des dispositions relatives au maintien de la paix. Bien que le point de vue de l'Australie sur l'application de l'Article 19 soit ferme et sans équivoque — nous pensons que le problème doit être considéré comme une question concernant uniquement la compétence de l'Assemblée générale en matière financière —, il semble évident que derrière cette affaire de retard dans les paiements existent des divergences plus profondes quant au but, aux méthodes et au sens même du maintien de la paix. Tant que le problème du maintien de la paix ne sera pas résolu, les travaux de l'Assemblée générale et l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies seront compromis.

188. Le maintien de la paix est donc en soi une question vitale, ainsi que la cause profonde de la crise que connaît actuellement cette assemblée. Nous ne pensons pas qu'il sera possible de parvenir à un accord rapide et facile sur ces questions fondamentales. La délégation australienne ne pense pas qu'il soit judicieux de rechercher un tel accord avant qu'on ait essayé de résoudre les problèmes posés par l'Article 19. Nous préférierions voir étudier la question sous tous ses aspects, afin que des propositions soient soumises aux Etats Membres avant l'ouverture de la vingtième session. Le but que je me fixe aujourd'hui est d'indiquer certains problèmes qui devraient être résolus avant que nous nous réunissions à nouveau et non de préconiser une solution particulière.

189. A mon avis, l'ONU ne doit pas se contenter de préciser les rapports qui doivent exister entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en ce qui concerne le rétablissement et le maintien de la paix internationale, elle doit encore réexaminer entièrement la question des moyens à employer pour améliorer les perspectives de paix dans le monde. Ce n'est pas seulement l'attitude des grandes puissances qui doit nous importer, nous devons être également conscients du fait que tous les pays, grands, moyens ou petits, ont un rôle utile à jouer.

190. Nous devons également comprendre que tous les Membres ne s'acquitteront pas de manière satisfaisante de leurs obligations tant que se prolongera une situation dans laquelle ceux qui le font subissent un préjudice, du fait que le système de maintien de la paix des Nations Unies ne fonctionne pas. Je vous rappelle que ce système avait été conçu, en partie, pour aider les Etats Membres à honorer leurs obligations sans subir de préjudice de la part de ceux qui ne le faisaient pas. Quand l'ensemble du système ne fonctionne pas, il devient difficile et parfois impossible pour un Etat Membre qui est en danger de se conformer à la Charte et de survivre.

191. Le système de sécurité collective des Nations Unies a été conçu en vue de permettre des interventions rapides et efficaces en cas de conflit armé ou de menace de conflit armé, que le responsable soit un Membre qui n'honore pas ses obligations ou un Etat qui ne les a jamais acceptées. C'est ainsi que la Charte prévoit une procédure de règlement pacifique des différends et, en cas d'échec de cette procédure ou en cas de rupture de la paix ou d'acte d'agression survenant sans que des discussions préalables aient eu lieu et sans que des tentatives de conciliation aient été faites, un système de mesures coercitives. Dans beaucoup de cas, ce mécanisme de règlement pacifique et d'action coercitive n'a pas fonctionné efficacement. Une des raisons évidentes de ces échecs est que tous les Membres n'ont pas rempli leurs obligations en matière de règlement pacifique; une autre raison est que l'unanimité des grandes puissances, qui était à la base du système de coercition, n'a pas été réalisée. Mais je ne pense pas que ces raisons suffisent à tout expliquer.

192. En premier lieu, il nous faut examiner de plus près la règle de l'unanimité et la position spéciale que la Charte accorde aux grandes puissances. Il a été reconnu dès le début que le système de sécurité collective de l'Organisation ne pourrait pas empêcher une guerre entre les grandes puissances, si l'une de celles-ci la désirait. En fait, depuis que la Charte a été signée, une paix fragile a été maintenue entre les grandes puissances et, si une troisième guerre mondiale a été évitée jusqu'ici, c'est par le recours aux anciennes méthodes de la politique de puissance; je ne vois à l'horizon aucun signe qui nous permette d'espérer que ces méthodes seront bientôt remplacées par de nouvelles. Il y a également lieu de faire remarquer que dans certaines parties du monde une paix instable est maintenue par l'une ou l'autre des grandes puissances agissant individuellement. Quand dans le monde un conflit persiste, on constate le plus souvent que l'une des raisons en est que, soit les grandes puissances ont donné leur appui à des camps opposés, soit que l'une d'elles voit sans déplaisir le conflit se prolonger aussi longtemps qu'il nuit aux intérêts de l'autre. En d'autres termes, les grandes puissances ne sont pas toujours dans le même camp lorsqu'elles "assurent le maintien de la paix".

193. Ce rôle des grandes puissances ne tient pas seulement aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il fait partie des réalités politiques du monde contemporain. Nous ne pouvons pas maintenir la paix à l'encontre des grandes puissances. Nous ne pouvons pas maintenir la paix sans leur appui. C'est pourquoi, foncièrement, j'hésiterais à souscrire à une proposition qui méconnaîtrait la réalité de l'existence des grandes puissances ou limiterait l'exercice de leur responsabilité principale.

194. Ce que nous attendons des grandes puissances, c'est qu'elles soient disposées à servir des intérêts communs dépassant une conception étroite de l'intérêt national et à rendre leur conduite conforme aux principes et aux objectifs de la Charte. A un moment où tant de petites puissances n'ont pas rempli les obligations que leur impose la Charte, je n'ai certes pas l'intention de faire une leçon de morale aux grandes puissances, ainsi qu'il est de mode au-

jourd'hui. Je me demande néanmoins si l'Assemblée générale ne peut pas faire quelque chose pour les aider à garder leur conscience en éveil et à voir plus clairement leur devoir envers l'humanité. Est-il un moyen par lequel l'Assemblée générale, en vertu de l'Article 11, pourrait faire mieux entendre la voix du monde et faire sentir plus directement la pression de l'opinion mondiale? Comment pouvons-nous aider les grandes puissances — tout en tenant compte de la réalité politique — à ne jamais oublier que la "responsabilité principale" dont parle l'Article 24 a été conférée au Conseil de sécurité par les Etats Membres et que ceux-ci ont reconnu "que, en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en leur nom"? Ce sont là des questions sur lesquelles il y aurait lieu de réfléchir avant que nous nous réunissions à nouveau.

195. Le Conseil de sécurité devrait ensuite se fixer pour objectif d'agir promptement et efficacement pour empêcher toute rupture de la paix. Jusqu'ici, il y est rarement parvenu. La question qui se pose est donc la suivante: l'Assemblée générale ne devrait-elle pas prendre en main les situations dangereuses lorsque le Conseil de sécurité est incapable de le faire et, dans ce cas, quels seraient la procédure à suivre et les organismes à utiliser?

196. Une des difficultés majeures que plusieurs Membres ont soulignée résulte de l'absence, dans le dispositif de maintien de la paix, d'une force des Nations Unies capable d'entrer immédiatement en action, soit pour jouer un rôle de police et dissuader les adversaires de s'affronter, soit pour mettre fin aux troubles par des opérations militaires dès qu'ils se produisent. Evidemment, l'emploi d'une force de ce genre pose des problèmes de recrutement, de financement, de contrôle et de commandement.

197. Pour l'instant, ces fonctions de police sont remplies en partie, bien ou mal, par les grandes puissances, qui emploient leurs propres forces nationales. On comprend très bien le désir qu'ont les petites nations de voir remplacer les forces nationales par une force internationale. Elles souhaitent que des mesures soient prises afin que tous les Etats Membres, ou plusieurs d'entre eux, participent aux décisions concernant l'emploi de cette force de police, au lieu de les laisser à un seul Etat. En fait, cela reviendrait à substituer à un policier qui s'est désigné lui-même mais qui est efficace un policier dont on ne connaît pas l'efficacité et qui reçoit ses ordres d'une autorité inconnue.

198. Nous devons tenir compte de la réalité d'un monde où la force joue encore un rôle décisif dans les relations internationales et où aucun organisme international ne peut encore la diriger et la contrôler. Ceux à qui cette réalité ne plaît pas sont naturellement amenés à chercher une solution au problème que pose le remplacement des forces de maintien de la paix nationales par une force internationale; ils devraient également s'efforcer de définir comment tous les Etats Membres pourraient se partager, dans le cadre du système des Nations Unies, la tâche de maintenir la paix en assumant tous ensemble le fardeau des dépenses et des responsabilités. A mon sens, il faut que les responsabilités soient partagées et, en conséquence, que le rôle qu'ont joué jusqu'à ce jour les

grandes puissances soit modifié dans une certaine mesure.

199. Le principal inconvénient de l'emploi d'une force nationale de maintien de la paix est que celle-ci est forcément utilisée selon les vues du pays qui en a la charge, qui décide pour et contre qui il interviendra et peut même décider de ne pas intervenir du tout. La question prend un aspect critique dans les régions où des nations nouvellement indépendantes s'efforcent de se construire sur des fondations fermes et durables, de maintenir leur indépendance, leur stabilité politique interne et leur intégrité territoriale. Elle est moins inquiétante dans les régions plus stables, où des nations capables de se défendre efficacement ont conclu des accords régionaux pour assurer leur sécurité.

200. Vous n'êtes pas sans savoir que la Charte tend à laisser aux Etats Membres eux-mêmes le soin de prendre des mesures de défense dans les cas d'urgence. Il a été reconnu, au moment où la Charte a été rédigée, que dans certaines situations le Conseil de sécurité pourrait ne pas être en mesure d'intervenir assez rapidement et même être dans l'impossibilité d'agir. C'est pour cela que l'Article 51 prévoit que, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris des mesures pour maintenir la paix et la sécurité internationales dans le cas où un Membre est l'objet d'une agression armée, les Etats Membres peuvent prendre des mesures, individuelles ou collectives, dans l'exercice de leur droit de légitime défense. Ces dispositions peuvent être efficaces dans un grand nombre de cas.

201. Pour sa part, l'Australie a conclu des accords régionaux de défense mutuelle et maintient ses propres forces afin de faire face à tout danger qui pourrait la menacer directement. Cependant, cette méthode de protection ne convient peut-être pas aux pays ayant récemment accédé à l'indépendance, qui disposent de forces limitées et ne sont pas disposés à conclure des accords de défense régionaux, mais n'en sont pas moins exposés à des conflits politiques ou à des agressions de la part de leurs voisins. Je comprends les raisons pour lesquelles ces pays préféreraient que leur défense soit assurée par une force internationale plutôt que par une grande puissance, mais il me semble que ces nations doivent comprendre qu'elles ne peuvent jouir d'une indépendance totale, excluant toute forme d'aide extérieure, et en même temps bénéficier d'une sécurité absolue.

202. Si le recours à des forces nationales de maintien de la paix est à rejeter et si l'on ne peut pas compter sur le Conseil de sécurité pour constituer une force internationale, aboutira-t-on à une solution en confiant un rôle plus important à l'Assemblée générale? Pour adopter cette solution, il faudrait que nous soyons certains que l'Assemblée générale puisse, dans la pratique, remplir sa tâche. Pour ma part, je n'en suis pas persuadé.

203. Si l'impuissance du Conseil de sécurité est due aux conflits politiques entre grandes puissances, on peut escompter que l'Assemblée générale connaîtra les mêmes difficultés: les grandes puissances en sont membres et elles y ont une influence dont elles pourront se servir. Il est donc loin d'être certain que

l'on puisse attendre davantage des décisions de l'Assemblée générale que de celles du Conseil de sécurité. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser en suspens des questions aussi importantes, des questions de vie ou de mort, si le Conseil de sécurité est incapable de les régler.

204. Ainsi un nouveau problème se pose: dans quelles conditions une question que le Conseil de sécurité n'aurait pas réussi à résoudre peut-elle être résolue par l'Assemblée générale et quelles méthodes celle-ci doit-elle employer? Il est entendu, évidemment, — cela semble ressortir clairement de l'Article 24 — que le Conseil détient la responsabilité principale, mais non pas la responsabilité exclusive.

205. Un autre argument en faveur de la révision du rôle de l'Assemblée générale est l'impossibilité d'appliquer le système actuel de sécurité collective à certaines violations de la paix qui se produisent dans le monde d'aujourd'hui. Les auteurs de la Charte n'ont pas prévu toutes les situations qui pourraient surgir. Les dispositions de la Charte touchant le règlement pacifique des différends et les mesures coercitives ne peuvent s'appliquer entièrement à certaines activités dangereuses et, même si elles le faisaient, les mesures qu'elles permettraient de prendre ne seraient pas adéquates.

206. Je suis tenté de croire, comme le représentant du Brésil [1298^{ème} séance], que les opérations de maintien de la paix relèvent d'un concept nouveau, dépassant le cadre des chapitres VI et VII de la Charte, et que, si une révision de la Charte se révélait possible, elles devraient peut-être faire l'objet d'un nouveau chapitre. Que mettrions-nous dans ce chapitre?

207. Nous voudrions probablement y faire figurer une disposition prévoyant la constitution d'une force de maintien de la paix capable d'intervenir sans prendre parti dans les conflits. Dans les situations où une action armée a lieu sans qu'il y ait un différend bien déterminé, cette force devrait intervenir sans favoriser une cause quelconque, dans le seul but d'empêcher des hommes de s'entretuer ou de se menacer. La Conférence de San Francisco a rejeté l'idée de la création d'une force de police internationale permanente, mais les troubles sporadiques qui ont eu lieu depuis en divers endroits ont amené de nombreux Etats Membres à penser que la création d'une force de réserve internationale, non engagée, suffisante, efficace et immédiatement disponible serait peut-être nécessaire.

208. Au cours de ces dernières années, dans un certain nombre de situations assez différentes de celles que les auteurs de la Charte avaient prévues, l'Organisation des Nations Unies a constitué ses propres forces spéciales. Elle les a placées sous un commandement des Nations Unies responsable devant le Secrétaire général. Elles ont été financées par des contributions de tous les Etats Membres, selon un barème fixé par l'Assemblée générale. J'ajouterai que l'Australie a toujours donné son appui aux forces de ce genre qui ont été constituées.

209. Mon gouvernement étudie avec intérêt diverses suggestions qui ont été faites en vue d'améliorer et

de rendre plus officielles des solutions de cette nature et pour donner plus d'autorité à l'Assemblée générale. Bien que certaines difficultés soient à prévoir — nous devons dire qu'en ce qui nous concerne nous ne voudrions pas renoncer au droit de défense individuelle ou collective en cas de nécessité — nous pensons qu'il y a lieu d'étudier d'une manière plus approfondie ces suggestions. Nous nous rendons compte que les dispositions proposées sont foncièrement différentes de celles qui figurent aux Articles 43 et 45 de la Charte et qu'elles doivent permettre de faire face à des situations différentes de celles qui étaient envisagées dans ces articles.

210. Nous aimerions également voir inclure dans ce nouveau chapitre certaines dispositions qui aideraient l'Assemblée générale à jouer son rôle de conscience des Nations Unies et à faire peser le poids de l'opinion mondiale sur les Etats qui violent la paix. Ce chapitre devrait prévoir l'emploi rapide de certains moyens de contrainte physique et de condamnation morale, sans parti pris et selon des principes établis. La question de savoir si ce nouveau chapitre doit contenir de nouvelles procédures de conciliation en vue du règlement des différends, et si de telles procédures sont nécessaires, pourrait également être étudiée.

211. Cet examen quelque peu incomplet d'un sujet très vaste montrera, j'espère, que moi aussi je pense qu'un grand effort créateur doit être fait pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace dans l'accomplissement de sa mission de maintien et de rétablissement de la paix internationale. Mais ce n'est pas avec des mots que nous atteindrons cet objectif. Nous sommes en présence d'une situation politique.

212. Il est nécessaire que tous les Etats Membres remplissent les obligations que leur impose la Charte. C'est la condition essentielle de la paix.

213. En fait, la paix ne peut être sauvegardée au milieu des différends qui opposent les grandes puissances. Tant que ces différends subsisteront, le monde restera divisé et les avis seront partagés sur les moyens à employer pour maintenir la paix.

214. Tant que les Membres de l'Assemblée générale ne seront pas disposés à agir au nom de l'ensemble des Nations Unies et à servir l'intérêt commun, tant qu'ils continueront à agir pour leur propre compte et à servir leurs intérêts particuliers, les efforts qu'ils feront pour maintenir la paix ne seront guère plus fructueux que ceux du Conseil de sécurité. Sommes-nous en droit de penser que les décisions de l'Assemblée générale seront toujours sages et qu'elles se placeront toujours au-dessus des intérêts particuliers des groupes ou des nations? Si nous n'avons pas cette conviction, quel résultat pouvons-nous escompter des réformes que nous souhaitons mettre en œuvre?

215. Nous devons faire un gros effort pour résoudre ces problèmes et cet effort doit porter essentiellement, non pas sur le système, mais sur nous-mêmes.

La séance est levée à 13 h 35.